

Tunisie : consolidation autoritaire et processus électoraux

Eric Gobe, Vincent Geisser

► **To cite this version:**

Eric Gobe, Vincent Geisser. Tunisie : consolidation autoritaire et processus électoraux. L'Année du Maghreb, CNRS Éditions, 2006, p. 323-360. <halshs-00138221>

HAL Id: halshs-00138221

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00138221>

Submitted on 23 Mar 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHRONIQUE POLITIQUE

Tunisie : consolidation autoritaire et processus électoraux

*Vincent Geisser et Éric Gobe**

Cette année 2004 a bien commencé pour le président Ben Ali : l'équipe nationale de football a remporté la coupe d'Afrique des nations. Certes, la Tunisie n'est pas le seul État au monde à utiliser le sport à des fins politico-démagogiques, mais le pouvoir politique n'a pas lésiné cette fois-ci sur les moyens : il a procédé à « la naturalisation express du Brésilien Dos Santos », a offert un « salaire faramineux » à Roger Lemerre, le sélectionneur de l'équipe nationale et a proposé une « prime spéciale de plus de 36 000 euros par joueur », payée sur les fonds personnels du « locataire » du Palais de Carthage¹. Le chef de l'État se devait, dès le départ, en cette année électorale, de mettre tous les atouts de son côté pour préparer au mieux les échéances d'octobre censées consacrer sa réélection triomphale à un quatrième mandat présidentiel.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer l'opération de charme lancée auprès des États-Unis en ce début 2004. Le président Ben Ali, qui depuis le début des années 1990 se présente comme l'apôtre de la lutte contre le « terrorisme fondamentaliste », s'est justement rendu aux États-Unis en visite officielle du 15 au 18 février avec la ferme intention de « vendre » son bilan en cette matière. Ses déclarations à la presse internationale à ce sujet ont été sans ambiguïté : il se propose de faire bénéficier son homologue américain de son « expérience anti-terroriste ». Son objectif est également de légitimer sa politique répressive à l'égard des opposants en faisant valoir son approche « graduelle » des réformes démocratiques en Tunisie². Certes, l'administration américaine n'a pas réellement pris au sérieux l'argumentaire du chef de l'État tunisien sur les réformes démocratiques, mais elle demeure empêtrée dans les contradictions de sa politique internationale : Les États-Unis se sont fixé pour objectif de promouvoir la démocratie dans l'ensemble du monde arabe, mais dans le même temps ils s'appuient sur les États autoritaires clients de la région pour mener à bien leur campagne contre le « terrorisme international ».

Le discours tenu par le président Bush à Ben Ali lors de leur entretien du 18 février a reflété cette contradiction : tout en louant les résultats de la Tunisie en matière économique, éducative, et de lutte contre le terrorisme, le président Bush a précisé à son interlocuteur que les États-Unis demeureraient « préoccupés quant aux réformes politiques » et à « la liberté de la presse »³. Le président Ben Ali, comme la plupart des dirigeants arabes, essaie de tirer le plus grand profit possible des objectifs antinomiques de l'hyperpuissance américaine.

Les opérations de charme à destination de l'Occident s'accompagnent du développement des dispositifs sécuritaires qui permettront au président Ben Ali d'être plébiscité aux élections présidentielles et de débiter son nouveau mandat présidentiel le regard rivé sur... la prochaine échéance présidentielle de 2009.

* Chargés de recherche à l'Institut de Recherches et d'Études sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM/CNRS)

¹ Christophe Ayad, « Ben Ali prêt à saisir la balle au bond », *Libération*, 14 février 2004.

² AP, 14 février 2004.

³ La position des États-Unis à l'égard de la Tunisie apparaît d'autant plus ambiguë qu'ils ont décidé, au cours de l'été 2004, d'installer dans les locaux de l'ambassade des États-Unis à Tunis le bureau régional pour la mise en œuvre de l'initiative de partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI).

Une pratique politique et des textes législatifs liberticides

Depuis son arrivée au pouvoir, le président Ben Ali n'a eu de cesse de faire voter par le parlement des textes de loi dont la fonction première est de restreindre les libertés publiques et individuelles et de rendre plus efficient le contrôle social. Ces législations, qui souvent au premier abord semblent d'inspiration libérale, sont, en fait, conçues pour accroître l'arsenal répressif à disposition des autorités. La loi du 2 août relative à « la répression des atteintes aux bonnes mœurs et contre le harcèlement sexuel » n'a pas échappé à cette règle. Elle a fait suite à une « campagne nationale de sauvegarde des bonnes mœurs » durant laquelle les autorités tunisiennes, désireuses de montrer leur attachement à « la défense des valeurs arabo-islamiques », ont soudain pris « conscience » en février qu'une dissolution sans précédent des mœurs « ravageait » une jeunesse tunisienne à la dérive. Aussi, la police a-t-elle arrêté plus de sept cents jeunes des deux sexes. Traduits devant la justice, deux cents d'entre eux ont été condamnés à une peine de 4 mois de prison ferme pour attentat à la pudeur et atteinte aux bonnes mœurs⁴. Dans son communiqué du 15 mars, l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) a dénoncé une campagne qui « porte gravement atteinte aux libertés individuelles », tandis que dans le sien la LTDH a demandé aux autorités de « mettre fin à cette campagne qui n'a de justification que l'accroissement du contrôle policier de la société et la diversification des solutions sécuritaires pour le traitement des phénomènes sociaux et politiques ». Face à des réactions hostiles (y compris au sein du RCD), le ministre de l'Intérieur et du développement local, Hédi M'heni a mis fin officiellement à la campagne à la mi-avril. Lors d'une conférence tenue le 30 avril dans les locaux de l'Agence tunisienne de communication extérieure, il a reconnu les dérapages engendrés par la campagne en raison des abus commis par les forces de l'ordre et a affirmé que son ministère était soucieux d'encadrer ses agents afin qu'ils puissent faire preuve « davantage de professionnalisme en ce qui concerne les Droits de l'homme »⁵. Dans le même temps, pour contrer les critiques régulièrement formulées par les militants des Droits de l'homme et autres opposants dénonçant certaines pratiques sécuritaires, le président Ben Ali a créé une « Haute inspection des forces de sécurité intérieure et de la douane ». Présenté comme « une police des polices », ce nouvel organisme s'est vu assigner pour objectif « d'assurer le suivi sur terrain de l'action sécuritaire » et de « remédier aux dépassements qui viendraient à être constatés ».

Par ailleurs, désireux de montrer qu'il préserve « les valeurs arabo-islamiques de la Tunisie » et que le pays est « l'avant-garde » de la libération de la femme dans le monde arabe, le gouvernement a présenté au Parlement durant l'été un projet de loi visant à lutter contre le harcèlement sexuel et à sauvegarder « les bonnes mœurs ». Avec ce texte législatif, d'une part, il satisfait une vieille revendication de l'ATFD en criminalisant le harcèlement sexuel et, d'autre part, justifie un contrôle accru des forces de police sur la société, notamment dans les rapports entre les deux sexes⁶. L'ambiguïté et l'ambivalence sont également présentes dans la loi organique relative à la protection des données personnelles. En apparence ce texte s'inspire de la directive européenne de 1995 concernant « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données ». Mais il en vide le contenu protecteur de la vie privée et retire au « citoyen » tout droit sur un usage d'utilité publique de ses données. Par exemple, l'usage journalistique des données est sévèrement réprimé. En punissant tout transfert de diffusion de données personnelles par des particuliers qui en usent

⁴ Larbi Chouikha, « La question du hijab en Tunisie : une amorce de débat contradictoire », in Françoise Lorcerie (dir.), *La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 176.

⁵ Khaled Hadad, « Conférence de presse du ministère de l'Intérieur : "l'arrêt de la campagne pour de bonnes mœurs ne signifie pas que nous avons fermé les yeux sur les contrevenants" », *Ach-Chourouq*, 1^{er} mai 2004.

⁶ En outre, avec cette loi et le lancement de la campagne de moralisation qui l'a précédée, le pouvoir benaliste fait ressortir son ambivalence dans la gestion des symboles religieux et de la morale publique. En faisant la chasse aux femmes qui portent le *hijab* tout en se posant en défenseur d'un « ordre moral islamique », il use un registre de légitimation contradictoire qui constitue un « garant de la stabilité du régime » et un « principe de compensation à sa problématique anti-islamiste ».

sans autorisation (article 47), la loi vise plus particulièrement les journalistes et les ONG des Droits de l'homme qui publient des rapports où sont cités les noms des tortionnaires. La peine la plus sévère se rapporte au transfert des données à l'étranger. L'article 86 stipule : « est puni de 2 à 5 ans de prison ferme et d'une amende de 5 000 à 50 000 dinars tunisiens toute personne qui contrevient à l'article 50 ». Or ce dernier prévoit que « le transfert des données personnelles à un pays étranger est strictement interdit lorsque cela porte atteinte à l'ordre public ou aux intérêts vitaux du pays ». Là encore, l'activité journalistique et celle des défenseurs des Droits de l'homme sont visées à travers cet article. En effet, cette disposition, contrairement à la directive européenne n'excepte pas de la liste des interdictions l'usage journalistique des données. La loi multiplie ainsi les dispositions libérales en trompe-l'œil : elle instaure, notamment, une « commission nationale de protection des données personnelles » (article 75), mais précise que ses membres sont désignés et ne se réfèrent qu'au président de la République auquel la commission soumet un rapport annuel (article 85)⁷.

Ces lois liberticides sont des instruments de la politique répressive du gouvernement. La toute récente loi antiterroriste promulguée le 10 décembre 2003⁸ a d'ailleurs été utilisée dès avril 2004 pour condamner de jeunes internautes à de lourdes peines de prison, à l'issue d'un procès marqué par de nombreuses irrégularités⁹.

En cette année 2004, c'est l'économie qui a perturbé l'agenda politique. Deux remaniements ministériels partiels, révélateurs du fonctionnement du « capitalisme de favoritisme » tunisien, sont intervenus entre les mois de janvier et mars. Force est de constater que les grands groupes industriels, dépendants à l'égard du pouvoir politique tant pour leur développement que pour leur survie, restent tributaires de leur proximité avec l'appareil bureaucratique et de leurs liens étroits avec un secteur bancaire très largement contrôlé par l'État.

La diffusion d'une « liste » des 127 plus gros débiteurs bancaires tunisiens¹⁰, c'est-à-dire des sociétés tunisiennes les plus importantes a provoqué le 14 janvier le départ du gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, Mohamed Daouas, et son remplacement par le ministre des Finances de l'équipe sortante, Taoufik Baccar. Cette fameuse liste circulant sous le manteau à Tunis depuis quelques mois fait état d'engagements bancaires supérieurs à 20 millions de dinars (près de 13,2 millions d'euros) pour chaque entreprise ou groupe, l'ensemble des encours atteignant 6,89 milliards de dinars. Ce chiffre élevé représente, à lui seul, le tiers de l'encours total des crédits, neuf fois le montant des crédits alloués aux entreprises publiques et plus de 40 % des prêts octroyés à l'ensemble des entreprises privées. Bien que le gouvernement soutienne que les sociétés citées sont solvables, les rapports publiés ces deux dernières années par les bailleurs de fonds internationaux dénoncent l'opacité et l'absence de transparence qui entourent le fonctionnement du système bancaire.

Quelques jours après le remaniement, le Parti démocratique progressiste (PDP, opposition légale « critique ») s'est saisi de l'affaire pour exiger une « totale transparence dans la gestion des deniers publics ». Il a réclamé plus particulièrement la constitution d'une « commission d'enquête nationale, formée de personnalités indépendantes [...] en vue d'établir si les banques créancières ont bien respecté la réglementation en matière de division et de

⁷ CNLT, *La loi organique relative à la protection des données personnelles : il est impératif de protéger le devoir de transparence et la liberté d'expression*, reproduit in <http://www.tunisnews.net>, 10 août 2004.

⁸ Voir Vincent Geisser et Éric Gobe, « Le président Ben Ali entre les jeux de coterie et l'échéance présidentielle de 2004 », *Annuaire de l'Afrique du Nord 2003*, CNRS Éditions 2005, p. 291-320.

⁹ Kamel Labidi, « Mascarade électorale en Tunisie », *Le Monde diplomatique*, octobre 2004.

¹⁰ Selon la revue *Maghreb Confidentiel* 5 février 2004, cette liste des 127 groupes et entreprises les plus endettés de Tunisie a été établie par la centrale des risques de la Banque Centrale à la suite de pressions des bailleurs de fonds internationaux (FMI, Banque mondiale et BEI). D'autre part, le remaniement aboutit à la scission du ministère du tourisme, du commerce et de l'artisanat en deux départements, son ancien titulaire, Mondher Zenaïdi, ne s'occupant plus que du commerce. Le ministère du Tourisme et de l'Artisanat est confié à Abderrahim Zouari, précédemment ministre des sports, qui est lui-même remplacé par Abdallah Kaabi qui occupait les fonctions de président du Conseil économique et social.

couverture du risque»¹¹. Un peu plus de deux mois après le 1^{er} remaniement, toujours en raison des suites de la diffusion de la « liste » des 127, le nouveau ministre des Finances a été prié de laisser son fauteuil à Rachid Kechiche¹². Ces quelques ratés du pouvoir ne perturbent guère ce qui reste la préoccupation principale de 2004 du régime de Ben Ali, *i.e.* l'organisation du plébiscite présidentiel et des élections législatives.

Législatives et présidentielles du 24 octobre : un rappel à l'ordre électoral

Si cela fait bien longtemps que les citoyens tunisiens « ordinaires » ne se passionnent plus pour des élections qui « se suivent et se ressemblent »¹³, il n'en reste pas moins qu'elles continuent à représenter un moment fort de la vie politique nationale, ne serait-ce que par l'ampleur des moyens et des ressources déployées par le régime¹⁴. À ce titre, les élections présidentielles et législatives du 24 octobre, à l'instar des échéances précédentes de « l'ère Ben Ali », ont contribué à asseoir les dispositifs autoritaires de contrôle de la société, les fidèles étant récompensés, les indécis mobilisés et les récalcitrants réprimés¹⁵. Mais, à y regarder de plus près, les consultations de 2004 ne sont pas tout à fait « des élections comme les autres »¹⁶. D'une part, parce que la révision constitutionnelle, intervenue en mai 2002, a définitivement enterré tout espoir d'alternance politique – même partielle – et remis en selle la « présidence à vie », qu'on croyait abolie depuis le renversement de Bourguiba¹⁷. D'autre part, parce que, pour la première fois, les oppositions tunisiennes sont contraintes d'agir et de réagir dans un jeu totalement verrouillé, les unes prônant le « grignotage démocratique » à l'intérieur du « système » (stratégie pragmatique), les autres appelant à une rupture radicale avec le régime benaliste (stratégie de résistance). À ce niveau, il semblerait que les élections d'octobre 2004 aient constitué un point de non-retour dans la trajectoire des oppositions tunisiennes, rendant, en partie, obsolète la « vieille dichotomie » *Islamistes/Démocrates* qui continue pourtant à être activée sur un mode imaginaire¹⁸.

La campagne des « trois P » (le Président, le Palais et le Parti) : une machine électorale « trop » bien huilée

S'il y avait un quelconque intérêt à rendre compte des élections tunisiennes – et, plus généralement, celles des systèmes autoritaires du monde arabe – ce n'est pas tant dans les enjeux électoraux eux-mêmes (les résultats sont connus d'avance) que dans les cérémoniels et les rituels politico-électoraux, relevant à la fois de la permanence et de l'innovation. Sur ce point, force est de constater que le pouvoir benaliste, en 2004, s'est inscrit en totale continuité avec la « monotonie électorale » des décennies précédentes (le rouleau compresseur du parti-État a déferlé sur la société tunisienne comme dans les années 1960-1970), tout en introduisant des

¹¹ PDP, Pour une totale transparence dans la gestion des deniers publics, 19 janvier 2004, reproduit in <http://www.tunisnews.net>, 19 janvier 2004.

¹² Dans le même temps, Mme Faïza Kefi, ancienne ambassadrice de Tunisie en France, est nommée par le chef de l'État présidente de la Cour des comptes. Voir *Maghreb Confidentiel*, n° 642, 25/03/2004.

¹³ Olfa Lamloum et Bernard Ravenel, « Tunisie : la fiction pluraliste », *Confluences Méditerranée*, n° 32, hiver 1999-200, p. 173-182.

¹⁴ Vincent Geisser, « Tunisie : des élections pour quoi faire ? Enjeux et "sens" du fait électoral de Bourguiba à Ben Ali », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 168, avril-juin 2000, p. 14-28.

¹⁵ Mohamed Abdelhaq, Jean-Bernard Heuman, « Opposition et élections en Tunisie », *Monde arabe Maghreb-Machrek*, n° 168, avril-juin 2000, p. 29-40.

¹⁶ « Des élections comme les autres », *Politique africaine*, n° 69, mars 1998.

¹⁷ À ce propos, Kamel Labidi écrit : « [ce coup de force] a permis au pouvoir de faire entériner par référendum, en mai 2002, une révision de la Constitution. Celle-ci permet notamment à M. Zine El-Abidine Ben Ali de franchir la « ligne rouge » qui lui interdisait d'être candidat à sa propre succession au terme de son troisième mandat. Il peut ainsi se représenter autant de fois qu'il le souhaite. « Mascarade électorale en Tunisie », *Le Monde diplomatique*, octobre 2004.

¹⁸ Michel Camau, Vincent Geisser, « L'islamisme imaginaire : identité obsédante et structurante des scènes politiques tunisiennes ? », *Maghreb-Machrek*, n° 75, printemps 2003, p. 35-52.

éléments d'évolution, voire de rupture qui se traduisent concrètement par une « départisation » de la campagne électorale au profit d'une présidentialisation quasi-absolue. D'ailleurs, un signe ne trompe pas : la couleur traditionnelle du parti destourien (le rouge) a été partiellement éclipsée au profit de la couleur préférée du *raïs* (le mauve), donnant naissance à un « mixte chromique », où la paternité présidentielle paraît prédominer. S'il est vrai que la présidentialisation des événements politiques locaux et nationaux a toujours été une marque déposée du régime tunisien (elle n'est pas une invention de Ben Ali), elle a atteint, ces dix dernières années, des proportions qui provoquent un changement d'échelle : l'agenda partisan est totalement aligné sur l'agenda présidentiel et les négociations traditionnelles entre le Palais et les « caciques du parti-État » pour l'attribution des circonscriptions ont disparu au profit d'une imposition exclusive des options électorales du *raïs*. Toutefois, l'on commettrait probablement une erreur d'interprétation, si l'on réduisait la fonction du parti (Rassemblement constitutionnel démocratique) à un rôle de simple figurant électoral. D'abord, c'est oublier, que dans toute dramaturgie politique autoritaire, les figurants sont indispensables à la mise en scène des élections qui se réfèrent, malgré tout, au standard occidental de la pluralité des candidatures et du respect du choix des électeurs.

Ensuite, parce que le parti est porteur d'une légitimité historique, avec laquelle le président actuel doit composer. En effet, le parti benaliste se dit, certes, « démocratique » (la troisième lettre de son sigle « D ») mais, il s'affirme aussi constitutionnel (« C » en référence au *Destour*, « Constitution » en arabe) et « rassembliste » (« R » évoquant le mythe de l'unité partisane autour du *ẓaïm*, le chef). Enfin, parce que, plus que jamais, le parti (RCD) remplit une fonction politico-symbolique qui renvoie à la recherche d'une cohérence de régime : le formalisme des procédures de désignation (la candidature reste « suggérée » par le parti) répond à la nécessité d'entretenir une « accroche collective et populaire » à une démarche qui est pourtant personnelle et autocratique. La personnalisation absolue de la candidature suprême ne se justifie, que parce qu'elle est prétendument portée par un élan collectif, incarnant les « forces vives de la nation » (les masses populaires, les classes moyennes et les nouvelles élites novembristes¹⁹), faute de représenter toute la nation. En ce sens, l'agenda électoral du « candidat président », en 2004, n'a pu s'émanciper complètement de l'agenda partisan. C'est moins une contrainte matérielle (car le chef de l'État peut la manipuler à souhait), qu'une contrainte symbolique inscrite dans la dynamique même du régime.

C'est ainsi que le 21 juin 2003, soit plus d'un an avant le lancement de la campagne électorale officielle, le Comité central du RCD, au cours d'une session ordinaire, a transmis au futur congrès « sa décision de désigner le Président Zine El Abidine Ben Ali, candidat du Rassemblement aux prochaines élections Présidentielles de 2004 (...), afin qu'il la concrétise et exhorte de nouveau le Président à répondre à cet appel »²⁰. Tout doit être mis en œuvre pour montrer aux citoyens ordinaires que l'idée de candidature vient du parti et non du *raïs* lui-même.

Ce n'est donc pas en simple candidat d'un courant ou d'un parti politique mais en « sauveur de la Nation » que le Président répond favorablement, quelques semaines plus tard, à l'appel des participants du Congrès de l'Ambition (28, 29 et 30 juillet 2003). Vêtu d'un costume blanc virginal et d'une cravate ocre, appuyé à son pupitre, devant un immense fond mauve (sa couleur fétiche), face à un parterre de plus de deux mille cinq cents délégués « rassemblistes », venus des quatre coins du pays et portant tous l'écharpe rouge (la couleur du parti destourien), le *ẓaïm* signifie sa volonté de respecter la mission historique qui lui a été confiée :

« en témoignage de dévouement envers ce valeureux peuple, de fidélité à notre chère patrie et d'attachement au devoir sacré pour lequel avaient combattu les résistants, les militants et les martyrs, et à la demande de l'ensemble des

¹⁹ La formule « élites novembristes » désigne les cadres politiques et les technocrates qui ont émergé avec le 7 novembre 1987, date du « coup d'État constitutionnel » de Zine El Abidine Ben Ali.

²⁰ Source : site Internet du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), rubrique « Congrès de l'Ambition », www.rcd.tn.

Tunisiennes et des Tunisiens, de toutes catégories, générations et régions, je vous dis avec fierté : je suis toujours avec vous, fidèle à mon engagement, et vous répons avec grande fierté par l'affirmative pour être votre candidat à l'élection présidentielle de 2004 »²¹.

La « machine folle » du RCD est désormais lancée, toute entière au service du « candidat-président » et accessoirement à celui des représentants du parti aux élections législatives qui, précisons-le, ont été soigneusement triés sur le volet par ce même président.

De peur peut-être, que le soutien du parti à son leader ne soit pas suffisamment appuyé, le nouveau comité central du RCD (200 membres) se réunit par deux fois en session ordinaire (février et juillet 2004), afin de réitérer, selon ses termes :

« L'expression de son immense fierté de la décision du Président Zine El Abidine Ben Ali d'accepter d'être le candidat du RCD à la prochaine présidentielle, réaffirmant son allégeance au Chef de l'État et sa cohésion autour de sa personne, en tant que choix du présent et de l'avenir, ainsi que son engagement à garantir le succès de cet événement historique »²².

Le président de la République ne dépose officiellement son dossier de candidature devant le Conseil constitutionnel, conformément aux dispositions de la Constitution tunisienne, que le 3 septembre 2004. Le registre de présentation de soi a changé. Le *raïs* a troqué son costume blanc aux allures d'autocrate sud-américain pour la *djebba* traditionnelle, habit préféré des *beldis* (les grandes familles de la médina), cherchant ainsi à offrir aux citoyens l'image apaisante et rassurante du « bon père » du peuple tunisien, rappelant parfois le « style beylical » (en référence aux beys de l'ancien régime) :

« Je viens à l'instant, de déposer, par la grâce de Dieu, et conformément aux dispositions de la Constitution, ma candidature à la présidence de la république [...]. Le dévouement à la Tunisie, la fidélité à son passé prestigieux, la protection de ses intérêts, l'abnégation à son service, resteront au premier rang de nos préoccupations et l'un de nos devoirs les plus impérieux. C'est sur l'aide de Dieu que comptent les fidèles »²³ s'exclame t-il au balcon du Conseil constitutionnel devant un millier de ses « partisans » venus le soutenir ».

Le 10 octobre, enfin, le président Zine El Abidine Ben Ali donne le coup d'envoi de la campagne électorale pour les élections présidentielles et législatives du 24 octobre 2004. Pour la circonstance « exceptionnelle », le RCD a fait acheminer par bus plusieurs milliers de militants du parti au palais des expositions du Kram (banlieue nord de Tunis). Le style présidentiel est redevenu plus classique. L'hymne national *Humat Al Hima* est lancé pour galvaniser la foule. Des youyous scandés par les femmes et des *yahya Ben Ali!* (Vive Ben Ali !) furent un peu partout dans l'assistance²⁴. D'une voix roque, dans un arabe littéraire mal maîtrisé, revêtu d'un costume sombre « à l'européenne » et de deux écharpes, l'une rouge (celle du RCD), l'autre mauve (sa couleur personnelle), il prononce un discours fleuve dans lequel il présente point par point son programme électoral, *La Tunisie de demain (Tounes El Ghad)*, comprenant vingt-et-un chapitres, soit trois fois le chiffre « 7 » qui, comme on le sait, a été érigé en chiffre symbole du « Changement » du 7 novembre 1987²⁵.

²¹ Source : www.rcd.tn.

²² Source : www.rcd.tn.

²³ Source : www.rcd.tn.

²⁴ Voir la vidéo extraite de la télévision nationale tunisienne, « Discours du Président Zine El Abidine Ben Ali à l'ouverture de la campagne électorale », *Tunis* 7, 10 octobre 2004, www.tunisiatv.com/html/infos.html.

²⁵ Dans chaque localité tunisienne, du Nord au Sud et d'Est en Ouest, l'on trouve un monument en forme de « 7 », censé symboliser l'adhésion des citoyens de la commune au « Changement » du 7 novembre 1987.

Un programme présidentiel fourre-tout

Si le programme présidentiel « fourre-tout » (plus de vingt-cinq pages écrites en lettres mauves) ne présente aucune originalité par rapport à la rhétorique benalienne habituelle, il mérite toutefois que l'on s'arrête sur certains points.

On note d'abord une fidélité au registre développementaliste qui tendrait à prouver que le régime benaliste, malgré sa politique de libéralisation et d'ouverture économiques, n'a pas complètement rompu avec le mythe de l'« État nourricier ». Certains passages du « discours-programme » du *raïs* évoquent les thématiques bourguibiennes, sans s'y référer explicitement :

« Notre programme prépare la Tunisie de demain : la Tunisie des prochaines décennies, avec des villes à la fois modernes et agréables à vivre, un environnement sain, un réseau de routes et d'autoroutes développé, un grand ensemble de moyens de communication, une infrastructure adaptée, un urbanisme qui se développe selon des choix clairs et des plans d'aménagement, territoriaux et urbains, rationnels »²⁶.

Le « mythe des classes moyennes »²⁷, comme acquis spécifique de la « voie tunisienne » (sous entendu par rapport aux autres expériences arabes plus « inégalitaires ») est constamment mis en avant, comme pour mieux signifier l'attachement du régime benaliste à la politique du « juste milieu » social et économique²⁸ :

« Notre programme consolide les acquis de la classe moyenne et soutient les catégories vulnérables, aux besoins spécifiques. Il se soucie du bien être des Tunisiens à l'étranger. Notre programme vise à privilégier les valeurs authentiques de notre société celles de la solidarité, le mérite du travail, les bienfaits de la participation, du volontariat et de la vie associative. Il porte une attention particulière à la famille, en tant que cellule de base de la société »²⁹.

On retrouve, ensuite, la référence au standard international de l'État de droit et des Droits de l'homme, pour lequel les conseillers du Palais, auteurs des discours du *raïs*, excellent depuis les premiers textes fondateurs du « Changement » du 7 novembre 1987 :

« À pas sûrs, nous préparons l'avènement de la république de demain, afin de consolider l'État de droit, dans le respect des valeurs et principes républicains, d'approfondir l'exercice de la démocratie, de conforter le pluralisme dans les divers domaines de l'action politique, de renforcer les Droits de l'homme, et d'élargir l'aire des libertés collectives et individuelles »³⁰.

Pourtant, au-delà de cet optimisme mobilisateur, le programme du *raïs* révèle en creux des signes d'inquiétude, traduisant une certaine « angoisse présidentielle » vis-à-vis des conséquences annoncées du démantèlement des accords multifibres. Même si le thème du chômage est totalement absent du programme – il est d'ailleurs proscrit de tous les discours publics en Tunisie –, celui de l'emploi figure en première position :

²⁶ Extrait du programme du Président Ben Ali pour les élections présidentielles du 24 octobre 2004, Voir site officiel, rubrique « Programme », www.benali2004.tn/francais/programme/index.html.

²⁷ Jean-Philippe Bras, « Tunisie : Ben Ali et sa classe moyenne », *Pôles*, avril-juin 1996, p. 174-195.

²⁸ Sur ce plan, Voir les analyses pertinentes de Delphine Cavallo, *Légitimation politique et libéralisation économique en Tunisie : du discours officiel aux points de vue d'entrepreneurs*, 149 p. Mémoire DEA : Science politique comparative : Aix-Marseille 3, IEP, 1999.

²⁹ Extrait du programme du Président Ben Ali pour les élections présidentielles du 24 octobre 2004, *op. cit.*

³⁰ *Ibid.*

« Nous abordons, aujourd'hui, une étape marquée par de profondes transformations dans la structure du marché du travail, tant en ce qui concerne l'accroissement du nombre de nouveaux demandeurs d'emploi, que pour l'augmentation des demandes provenant de titulaires de diplômes du supérieur, qui constitueront, en 2009, les deux tiers des demandeurs d'emploi. Ces mutations sont porteuses de défis majeurs, et, en premier lieu, la nécessité de renforcer le rythme des créations d'emplois en leur assurant une structure appropriée. Elles constitueront, aussi, une excellente opportunité pour mettre à profit l'élévation du niveau de compétence de nos ressources humaines, et de leurs niveaux de formation en vue de stimuler les investissements et de gagner le pari relatif à l'amélioration de la compétitivité »³¹.

Mais la campagne présidentielle ne serait probablement rien, sans les traditionnels messages de soutien, émanant de personnalités diverses et surtout des principales organisations nationales (héritières des organisations de masse de la période bourguibienne), qui rappellent à beaucoup d'égards les serments de *ba'ya* (allégeance) pratiqués à l'époque beylicale.

Allégeances et soutiens « traditionnels » au Président : la ba'ya républicaine

S'il convient de ne pas surestimer et sur-interpréter les « effets sociaux » des manifestations individuelles et collectives d'allégeance au « candidat-président » – on ne peut pas savoir *a priori* si elles produisent des effets mobilisateurs sur les électeurs tunisiens –, ces dernières constituent néanmoins des bons indicateurs des relations entre la présidence et les différents secteurs de la société tunisienne. Ce n'est pas tant dans le message lui-même, que l'on doit rechercher des interprétations mais davantage dans les interstices et éventuellement les « non-dits » et les « silences ». En bref, pour décoder un message d'allégeance au *raïs*, il faut savoir lire entre les lignes des listes interminables des noms de personnes, d'organisations, de collectifs et de mouvements qui appellent à soutenir « leur » président.

En premier lieu, on relèvera que les responsables de la campagne présidentielle ont mis un point d'honneur à placer en tête des soutiens benaliens les personnalités individuelles, issus du monde de la culture, du milieu artistique et des cercles universitaires et scientifiques, comme si le régime cherchait à se donner une légitimité de type « élitiste » ou « élitaire ». De ce point de vue, on reste dans la droite ligne de la conception de la « démocratie tutélaire »³² : ce sont les élites de la nation qui doivent montrer la voie au peuple, même si la publication des listes de parrainage de personnalités est aussi une pratique courante dans les démocraties dites « pluralistes ». La liste des personnalités appelant à voter Ben Ali comprend environ 400 noms et s'étale sur onze pages. On y retrouve principalement des universitaires (environ 150 noms, c'est-à-dire presque la moitié des signataires), des avocats (une cinquantaine) et des artistes célèbres (le dramaturge Mohamed Driss, le peintre Zoubeir Turki...). Les professions libérales sont minoritaires. Le poids des universitaires est, en revanche, impressionnant, à croire que l'encadrement du parti dans les facultés se soit considérablement renforcé ces dernières années à travers les cellules professionnelles, à moins de considérer, comme Héli Béji, que les élites intellectuelles tunisiennes se sont toujours caractérisées par des stratégies d'opportunisme et d'intégration à l'appareil d'État³³.

En second lieu, figurent les partis politiques d'opposition qui, tout en présentant leurs propres candidats aux élections législatives du 24 octobre, appellent à voter Ben Ali. Nous ne

³¹ Extrait du programme du Président Ben Ali pour les élections présidentielles du 24 octobre 2004, chapitre 1^{er} : « L'emploi, ma priorité de toujours », *op. cit.*

³² Michel Camau, « Le discours politique de légitimité des élites tunisiennes » in Marcel Teitler et al., *Élites, Pouvoir et Légitimité au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS, 1973, p. 29-72.

³³ Héli Béji, *Le désenchantement national. Essai sur la décolonisation*, Paris, Maspero, 1982.

reviendrons pas ici sur la notion de « partis croupions » ou de « partis du système » largement analysés dans de précédents écrits³⁴. On relèvera simplement que c'est le parti qui possède la plus forte légitimité oppositionnelle sur le plan historique, le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), créée en 1978 sous Bourguiba, qui apparaît aujourd'hui comme le plus intégré au « système Ben Ali ». Son message de soutien est à lui seul révélateur de la faillite politique de la gauche tunisienne qui avait cru pouvoir changer le régime « de l'intérieur » et qui se retrouve aujourd'hui totalement « encliqué » dans l'appareil d'État :

« Partant des constantes du Mouvement des démocrates socialistes qui a toujours placé l'intérêt national au-dessus de l'intérêt partisan, considérant les profonds bouleversements qui secouent le monde après les événements du 11 septembre et en vue de conforter la place qu'occupe la Tunisie dans le processus de promotion de la réforme globale dans notre patrie arabe, le Mouvement des démocrates socialistes a décidé, en tant que deuxième parti dans le pays, que sa contribution à l'élection présidentielle pluraliste, qui se dérouleront le 24 octobre 2004, consiste à soutenir la candidature du Président Ben Ali, afin qu'il poursuive la réalisation du projet du 7 novembre que nous avons favorablement accueilli et pour lequel nous avons soutenu sa candidature aux élections des années 1989, 1994 et 1999 et nous soutenons aujourd'hui sa candidature afin qu'il parachève l'édification démocratique pluraliste et qu'il engage la Tunisie dans le rang des pays évolués et avancés, en comptant sur elle-même, grâce à ses compétences et énergies »³⁵.

Les messages de soutien des autres « partis du système » sont quasiment identiques à celui du MDS (celui de l'Union démocratique unioniste notamment³⁶), y compris chez ceux qui, comme le Parti de l'unité populaire (PUP), présentaient des candidats aux présidentielles du 24 octobre. Tout se passe comme si, la désignation d'un candidat « concurrent » se devait de répondre non à une logique d'alternance (quasiment inconcevable en Tunisie), sinon de « respiration démocratique », mais d'abord à une fonction de consolidation du régime :

« Les prochaines élections sont extrêmement importantes. Elles peuvent constituer un tournant dans la vie politique et institutionnelle dans le pays. Notre Parti a choisi de soutenir, même si nous usons de notre droit à la critique, le processus de réforme qui a été déclenché le 7 novembre 1987. Nous avons toujours revendiqué des transformations du cadre législatif qui organise la vie sociale et politique du pays. Nous constatons que le pouvoir, en premier lieu le président de la République, a répondu favorablement à certaines de nos demandes. Ce processus doit être défendu et sauvegardé. Nous espérons aussi une nouvelle phase de réformes politiques pour répondre aux attentes des citoyens »³⁷.

Mais de toutes ces manifestations publiques d'allégeance au *raïs*, celles qui s'inscrivent le plus dans la trame historique du régime autoritaire tunisien, sont probablement celles qui

³⁴ Mohamed Abdelhaq et Jean-Bernard Heuman, « Opposition et élections en Tunisie », *op. cit.* ; Michel Camau et Vincent Geisser, « À la recherche des oppositions tunisiennes », chapitre 6 : *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de sciences po, 2003, p. 227-265.

³⁵ Message de soutien du MDS à la candidature du président Ben Ali, Voir rubrique « Soutiens » sur le site officiel de la candidature de Ben Ali, <http://www.benali2004.tn/francais/soutien/index.html>.

³⁶ Ahmed Inoubli, secrétaire général de l'UDU, « a indiqué que cette position de soutien procède de la conviction de l'UDU quant aux efforts déployés par le Président Ben Ali en vue d'impulser le processus démocratique et de veiller à la réalisation des objectifs de développement économique et social. Il a affirmé que le Président Ben Ali est le candidat le plus apte à réaliser ces objectifs et à préserver la stabilité et l'invulnérabilité du pays ». <http://www.benali2004.tn/francais/soutien/index.html>.

³⁷ Entretien de Mohamed Bouchiha, secrétaire général du PUP, *Réalités*, n° 946, 12 février 2004.

émanent des « grandes organisations nationales »³⁸, même si, aujourd'hui, force est de constater que certaines d'entre elles sont devenues de véritables coquilles vides, comme par exemple l'Union nationale de la femme tunisienne (UNFT) qui a porté et vulgarisé le « féminisme d'État »³⁹ dans les villes et les campagnes pendant plus de quarante ans de régime destourien. La situation de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), syndicat historique fondé par Ferhat Hached, est cependant différente. Si la direction du syndicat est, en grande partie, verrouillée par le régime et que son secrétaire général actuel apparaît entièrement aux ordres de la présidence de la République⁴⁰, l'UGTT reste pourtant une organisation puissante, dont les membres ordinaires et les dirigeants locaux et sectoriels sont susceptibles d'initier des mouvements sociaux sporadiques. Ainsi, le contenu du message électoral de l'UGTT était fortement attendu par les observateurs et les acteurs sociopolitiques tunisiens. D'aucuns pensaient que le syndicat resterait « neutre » pour ne pas amplifier sa crise interne. D'autres émettaient l'hypothèse, qu'en raison de la présidentialisation du syndicat depuis 1989, la motion électorale exprimerait sans aucun doute une allégeance totale au régime. À ce niveau, seule une analyse fine des « votes » de la résolution de soutien à Ben Ali permet de comprendre les enjeux et les conflits qui se trament au sein du syndicat. Analysé superficiellement, on peut penser que l'UGTT, comme d'un seul homme, a apporté un soutien quasi-fusionnel à la candidature de Ben Ali à l'élection présidentielle du 24 octobre. C'est le « sens apparent » de la résolution votée par le CA du syndicat, le 31 août 2004 :

« Cette décision est une réaffirmation du soutien des syndicalistes à l'œuvre de réforme et de renouveau que vous [Monsieur le Président] avez engagée depuis l'avènement du changement, en vue d'assurer le succès de la marche du pays sur la voie de la consolidation de l'invulnérabilité de la nation, de la consécration de la démocratie, de l'instauration de la justice sociale et de l'accélération du rythme de développement, de manière à permettre à la Tunisie d'accéder au rang des pays avancés »⁴¹.

Toutefois, à y regarder de plus près, ce soutien ugttétiste à la candidature de Ben Ali, est loin d'être unanime, révélant de nombreuses « failles protestataires » dans l'appareil syndical, comme le souligne Salah Zeghidi dans le journal *Alternatives citoyennes* :

« C'est une première : 17 dirigeants syndicaux, régionaux ou sectoriels, refusent que l'UGTT s'engage aux côtés du président sortant. 17 responsables, et non des moindres : 4 Unions régionales (Sfax, Kairouan, Mahdia et Jendouba) votent contre, deux autres (Le Kef et l'important bastion ouvrier de Ben Arous) s'abstiennent. Au niveau des secteurs : c'est le cas de tous les niveaux de l'enseignement (primaire, secondaire et supérieur), de la santé publique (la Fédération de la santé, le Syndicat national des médecins de la santé publique, le Syndicat national des médecins hospitalo-universitaires), le secteur des banques, celui des travaux publics, celui des postes..., ils ont tous voté contre. Ce n'est

³⁸ Parmi les deux cents organisations qui ont envoyé des messages de soutien au Président, on peut citer : l'Union tunisienne de l'agriculture et de la Pêche (UTAP), le Conseil national de l'union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA), l'Association «Avocats sans frontières», l'Organisation des scouts tunisiens, l'Organisation nationale de la jeunesse scolaire, l'Association des directeurs de journaux, etc.

³⁹ Sophie Bessis, « Bourguiba féministe : les limites du féminisme d'État bourguibien », in Michel Camau et Vincent Geisser (dir.), *Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, Karthala, 2004, p. 101-112.

⁴⁰ Salah Hamzaoui, « Champ politique et syndicalisme en Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1999, CNRS-Éditions, 2001, p. 369-380 ; Delphine Cavallo, « Pacte social et partenaires sociaux en Tunisie. Le syndicat des travailleurs, acteur social ou acteur politique ? », Texte pour la conférence doctorale de l'Institut d'études politiques, des 28 et 29 juin 2004, texte inédit,

<http://www.recherche.iep.u-3mrs.fr/recherche/PE%20papier%20D.%20Cavallo.pdf>.

⁴¹ Voir www.benali2004.tn/francais/soutien/index.html.

certes pas un cataclysme, mais c'est bel et bien une brèche, une brèche dans la machine généralement bien huilée qu'est l'UGTT... »⁴².

La « théorie de la brèche » dans un système politico-électoral presque totalement « cadennassé » par une législation liberticide – bien que le code électoral soit relativement libéral – et surtout par des pratiques de contrôle et de surveillance policières, c'est précisément le sujet qui a profondément divisé l'opposition indépendante, légale ou non. Si certains opposants indépendants (Ettajdid, Parti démocrate progressiste et quelques personnalités issues de la « société civile »⁴³) ont prôné la thèse de la « participation corrosive » (utiliser le moindre espace de liberté pour faire reculer le pouvoir autoritaire), d'autres (Congrès pour la République, Parti des ouvriers communistes tunisiens et islamistes d'Ennahdha) ont critiqué les effets pervers d'une telle stratégie électorale qui favoriserait, selon eux, une « consolidation involontaire » du régime benaliste (la moindre participation, même indépendante, ne peut que le légitimer). Mais, au sein même de ce dernier « camp du boycott électoral », l'unité d'action était loin d'être acquise.

La marche en ordre dispersé des partisans du boycott électoral

Le 30 mai 2004, alors que le sujet des élections ne passionne toujours pas les Tunisiens empêtrés dans leurs problèmes quotidiens, une dizaine de militants politiques et associatifs décident de rendre public un texte, appelant ouvertement au boycott des scrutins législatifs et présidentiels d'octobre. Le texte, intitulé *L'Appel de la résistance démocratique au peuple tunisien. Pour le boycott actif des élections du 24 octobre*, connaît une large diffusion sur les sites Internet indépendants, bien que n'étant quasiment pas relayé à Tunis. Si l'option du boycott électoral n'est pas en soi une surprise – la plupart des signataires (surtout des proches de Moncef Marzouki) sont connus pour leurs positions tranchées à l'égard du régime – la tonalité du texte, en revanche, marque une certaine évolution dans la rhétorique protestataire. Pour la première fois, depuis les années 1970, le terme de « résistance » est employé, comme si celui d'« opposition » ne suffisait plus à rendre compte de leur posture contestataire à l'égard du pouvoir autoritaire. Comment expliquer cette « radicalisation sémantique » ? S'agit-il simplement de produire un « choc psychologique », le terme de « résistance » étant plus fort que celui d'opposition, rappelant la lutte des nationalistes destouriens contre la colonisation française ? Ou est-ce, au contraire, le symptôme d'une évolution plus profonde qui toucherait aujourd'hui certains cercles d'opposition ?

Pour éviter toute erreur d'interprétation de cette apparente « radicalisation » d'une partie de l'opposition tunisienne (la majorité de ses membres vivent en exil), il convient de faire intervenir plusieurs éléments d'explication d'ordre politique, sociologique et idéologique, en ayant toujours à l'esprit que le camp des partisans du boycott est loin d'être homogène.

Il est vrai que les signataires de *L'Appel au boycott électoral* appartiennent très majoritairement aux opposants qui avaient accepté de signer, en juin 2003, une plate-forme d'action commune négociée quelques semaines plutôt à Aix-en-Provence, *L'Appel du 17 juin*, qui exhortait les opposants indépendants à la formation d'un *Bloc démocratique*. Les partisans de cette stratégie de rupture avec le régime autoritaire :

« en appelaient clairement à la mise en place d'un État de droit et à la promulgation d'une nouvelle Constitution instaurant un système politique démocratique se fondant sur la souveraineté du peuple comme seule source de légitimité, lui reconnaissant toutes les libertés individuelles et collectives telles

⁴² Salah Zeghidi, « UGTT : la brèche », *Alternatives citoyennes*, n° 10, 15 septembre 2004.

⁴³ Notamment Mohamed Charfi, ancien président de la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH) et ancien ministre de l'Éducation nationale (1989-1994), Sanaa Ben Achour et Khadija Chérif, animatrices de l'Association des femmes démocrates (ATFD) et quelques universitaires connus, comme Mahmoud Ben Romdhane, ancien président d'Amnesty International en Tunisie, Azzam Mahjoub économiste-consultant et Yadh Ben Achour, constitutionnaliste, ancien doyen.

que définies dans la déclaration Universelle des Droits de l'homme, assurant la séparation des pouvoirs, garantissant l'indépendance de la justice, permettant aux Tunisiens et Tunisiennes de briguer tous les postes sans exclusive, organisant l'alternance pacifique et instituant des mécanismes efficaces pour contrôler la constitutionnalité des lois »⁴⁴.

Un an plus tard, presque jour pour jour, ce sont les mêmes acteurs que l'on retrouve à la tête du Collectif pour le boycott des élections du 24 octobre, à savoir : les militants du Congrès pour la République (CPR) dirigé par Moncef Marzouki qui forment le « noyau dur » de l'Appel, la composante altermondialiste issue de l'extrême gauche (RAID-ATTAC Tunisie tendance « Chamkhi-Khiari »), le mouvement des jeunes internautes indépendants (Zouheir Yahyaoui et son site *Tunexjine*), quelques personnalités, telles que l'avocat Néjib Hosni et l'historien Mohamed Talbi, sans oublier les islamistes d'Ennahdha que l'on retrouve aussi bien dans *l'Appel d'Aix* (2003) que dans celui du boycott actif (2004). En revanche, on ne recense aucun militant ou dirigeant des partis d'opposition légale parmi les signataires. Il semble donc bien que le clivage entre les partisans du boycott actif et les « autres » soit, en partie, le produit des divergences apparues à Aix-en-Provence, en 2003, entre *concordistes* (partisans de l'alliance avec les islamistes) et *indépendants légalistes* (refusant catégoriquement ou temporairement cette idée). Il y a, toutefois, une exception : le Parti des ouvriers communistes tunisiens (POCT) de Hama Hammami qui avait rejeté avec virulence *l'Appel d'Aix* rejoint, en 2004, les partisans du « boycott actif » mais sans signer pour autant le texte (en raison de la présence de signataires « islamistes »). Systématiquement, ce dernier participe à toutes les initiatives des « boycotteurs actifs », tout en refusant d'apposer son paraphe à côté de celui des islamistes :

« Nous avons toujours combattu l'intégrisme, sur les plans idéologique et pratique. Nous considérons les islamistes comme une force rétrograde. Cela ne justifie pas pour autant la répression dont ils sont victimes. Nous appelons donc de nos vœux une amnistie générale pour tout le monde, des islamistes aux militants de gauche. Cependant, au niveau politique, nous refusons de faire alliance avec eux car nous ne souhaitons pas un État religieux, mais la laïcité, l'égalité entre les sexes et la liberté de conscience »⁴⁵.

Toutefois, ce clivage politique « objectivé » aux Rencontres d'Aix n'explique pas tout. Car certains opposants légalistes indépendants, tels que les militants du Forum démocratique pour le travail et les libertés (FDTL, légalisé en 2002) de Mustapha Ben Jafaar défendent des positions proches du « boycott actif », mais sans « oser » prononcer le mot lui-même⁴⁶. À ce niveau, il faut faire intervenir un autre facteur qui relève de la compétition pour le leadership au sein de l'opposition indépendante (légale ou non) : il est clair que le texte de mai 2004 est apparu aux

⁴⁴ Extrait de *l'Appel du 17 juin* contenant douze points, www.tunisnews.net. Pour plus de détails sur les rencontres secrètes de l'opposition tunisienne à Aix-en-Provence, en mai 2003, Voir Vincent Geisser et Eric Gobe, « Le régime tunisien à la recherche d'un nouveau credo sécuritaire », *Études de la documentation française*, Afrique du Nord Moyen-Orient, 2004, p. 135-152.

⁴⁵ Christiane Pasteur, « Hama Hammami, opposant politique, nous livre son point de vue sur les élections tunisiennes », *La Tribune de Genève*, 16 octobre 2004.

⁴⁶ À plusieurs reprises, le FDTL de Mustapha Ben Jafaar a critiqué le processus électoral « fantôme », exprimant son refus de le cautionner par une participation. En juillet, il diffuse le communiqué suivant : « Ainsi les prochaines élections seront une copie conforme des précédentes élections n'obéissant à aucun des critères à la base du processus démocratique et s'apparentant plutôt à une parodie justifiant un décor pluraliste. Le FDTL refuse de s'engager dans un tel scénario », communiqué du FDTL, 18 juillet 2004, <http://www.tunisnews.net/29juillet04.htm> ; en septembre, le journal du parti renouvelle sa condamnation de la participation aux élections : « Nous n'avons pas le droit d'appeler des citoyens à participer à un jeu sans être en mesure de faire respecter leur volonté exprimée à travers les urnes, ou tout au moins de dénoncer efficacement la fraude annoncée. Toutes les expériences antérieures l'ont prouvé : les élections à la tunisienne sont devenues une référence mondiale dans le domaine de l'absurde », « Élections ? », *FDTL Info*, 10 septembre 2004.

yeux de nombreux opposants tunisiens comme un « pur produit du CPR » de Moncef Marzouki, fabriqué sans aucune concertation avec les autres composantes de l'opposition démocratique. C'est d'ailleurs le principal grief adressé à *l'Appel pour le boycott* : il s'exprime, par exemple, chez le « juge rebelle » Mokhtar Yahyaoui⁴⁷ qui a rendu public son désaccord : « la formulation du texte de l'appel indépendamment du grief précédent empreinte exclusivement de la terminologie d'un groupe déterminé (le CPR) qui personnalise à l'excès la grave crise que connaît notre pays en la réduisant à la présence de l'actuel président à la tête du pays »⁴⁸.

Mais plus fondamentalement, se sont exprimées des divergences de fond sur les orientations politiques, sociales et économiques du texte. Sur ce plan, force est d'admettre que le contenu de *l'Appel au boycott* traduit une certaine radicalisation du « camp concordiste », processus qui semble moins due cependant à l'influence des islamistes d'Ennahdha ou des « islamistes ralliés » au CPR (courant animé par Chokri Hamrouni)⁴⁹ que des alter-mondialistes qui lui ont donné une coloration franchement anti-libérale et anti-impérialiste, peu habituelle dans ce type de documents (le CPR serait plutôt d'ailleurs keynésien sur le plan socio-économique). On peut lire ainsi dans le corps du texte :

« La politique économique anti-sociale dans laquelle s'est engagé le pouvoir de Ben Ali ne répond pas aux seules attentes des classes possédantes tunisiennes et aux intérêts des "familles" responsables d'une corruption scandaleuse et qui confondent la richesse nationale et leur propriété privée. Elle obéit également aux diktats des institutions financières internationales dominées par les grandes puissances (USA et Union européenne) et les entreprises multinationales. Un nouveau colonialisme économique s'est mis en place dont les classes populaires payent quotidiennement la facture. Cette domination économique est en voie d'être complétée par un dispositif politique et militaire dont la guerre en Afghanistan, l'occupation de l'Irak, la politique criminelle de Sharon en Palestine sont les expressions les plus spectaculaires »⁵⁰.

De plus, le texte et les prises de position de ses initiateurs au cours de la campagne pré-électorale ont eu tendance à conforter une vision manichéenne, sinon dichotomique de l'opposition tunisienne, entre « bonne opposition » (les boycotteurs) et « mauvaise opposition » (les participants), peu susceptible de rallier les hésitants qui se sont sentis d'entrée stigmatisés. C'est ainsi que le président du CPR, Moncef Marzouki, s'en est plusieurs fois pris aux « attentistes » et aux « sceptiques » assimilés un peu rapidement à des « collabos » :

« Honnêtement rien de meilleur ne pouvait arriver à l'opposition. Il y a d'abord une clarification des acteurs, des stratégies et des choix politiques. D'un côté ceux qui refusent de négocier avec les islamistes mais acceptent de s'accommoder de la dictature en la harcelant un peu ... de l'autre le pôle national qui n'a qu'un seul objectif en finir avec la dictature et pour cela rassembler tout le peuple ...enfin les choses seront claires et tous seront obligés de choisir leur camp. Désormais il n'y aura plus de faux fuyants »⁵¹.

⁴⁷ En juillet 2001, ce magistrat en fonction avait envoyé une lettre ouverte au Président Ben Ali pour dénoncer l'absence totale d'indépendance de la justice en Tunisie. En représailles, le régime l'avait révoqué de son poste. Depuis, il est devenu l'une des figures charismatiques de l'opposition indépendante.

⁴⁸ Mokhtar Yahyaoui, « Appel au boycott et résistance démocratique : les raisons d'une abstention », 2 juin 2004.

⁴⁹ Il s'agit d'un petit groupe de jeunes islamistes entre 30 et 40 ans qui ont quitté le parti Ennahdha pour rallier, dès sa création, en 2000, le Congrès pour la République de Moncef Marzouki. Ce petit groupe est surtout animé par Chokri Hamrouni, ancien footballeur connu et docteur en sciences politiques, mélange des genres qui fait de lui l'un des « espoirs » de l'opposition tunisienne indépendante.

⁵⁰ Extrait de *l'Appel de la résistance démocratique au peuple tunisien. Pour le boycott actif des élections du 24 octobre*, op. cit.

⁵¹ Moncef Marzouki, entretien à *L'Audace*, janvier 2004.

Tous ces facteurs permettent d'expliquer le relatif isolement des partisans du boycott actif qui ne sont pas parvenus à mobiliser au-delà des cercles qui leur étaient déjà acquis : les sympathisants du CPR, les altermondialistes d'extrême gauche, les néo-islamistes et les Ennahdhistes. D'ailleurs, il faut noter que ces derniers sont restés particulièrement discrets durant toute la campagne du boycott, se contentant de donner leur accord de participation mais sans s'engager véritablement dans les actions sur le terrain⁵². Ce relatif retrait des islamistes peut s'expliquer notamment par les négociations secrètes ouvertes par les dirigeants d'Ennahdha avec des émissaires du régime afin d'obtenir l'élargissement d'une partie des prisonniers politiques. Il est clair, qu'aujourd'hui, l'émir du mouvement islamiste tunisien en exil à Londres, Rached Ghannouchi, souhaite orienter son organisation vers une « voie à la marocaine », espérant obtenir à moyen terme une forme de légalisation, sinon de reconnaissance, certains esprits critiques diraient une forme de « *makhzenisation* »⁵³ de l'islamisme tunisien⁵⁴.

Malgré tout, les animateurs du Collectif pour le boycott ont pu développer quelques initiatives symboliques en France et en Tunisie, notamment l'opération « Restez chez vous. Gardez vos cartes d'électeurs ! »⁵⁵ qui n'a pas vraiment susciter une démobilisation électorale significative qui, de toute façon, était déjà acquise, en ce sens que cela fait longtemps que les Tunisiens ne se déplacent plus pour aller voter. L'enjeu du boycott est probablement ailleurs : celle d'utiliser les élections pour donner naissance au vieux rêve oppositionnel de « Conférence démocratique » ou de « Bloc démocratique », ouvert à de « nouveaux militants » qui seraient sortis de l'ombre pour l'occasion. De ce point de vue, la campagne du boycott a été un échec, puisqu'elle n'a pas contribué à renouveler les générations militantes tunisiennes, à moins que les effets mobilisateurs, ne se fassent ressentir avec un certain décalage dans le temps.

Les tenants du pragmatisme oppositionnel : ambivalences et désillusions

Parmi les tenants d'une « ligne pragmatique », défendant le principe d'une participation critique aux élections du 24 octobre, il faut faire un sort à part au Parti démocratique progressiste (PDP) dirigé par l'avocat Ahmed Néjib Chebbi. Depuis plusieurs années, cette organisation, créée en 1983 et légalisée en 1988, joue un rôle de passerelle entre l'opposition dite « légale » et l'opposition non reconnue. Modeste par le nombre de ses militants, le PDP est néanmoins très actif sur la scène publique tunisienne, grâce notamment à son journal *Al-Mawqif* (« La Position »), diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires à travers tout le pays⁵⁶. Aujourd'hui, le PDP représente un peu « le poil à gratter » du régime benaliste et ses prises de positions sur les questions nationales et internationales tend à le rapprocher davantage des partis non reconnus (CPR, POCT

⁵² Le parti islamiste a appelé « à des réformes démocratiques sérieuses redonnant la dignité au citoyen et la souveraineté au peuple en commençant par décréter une amnistie générale [et] exprime sa totale solidarité avec toutes les victimes de la répression qu'ils soient opposants politiques ou militants de la société civile. Refusant toutes ces politiques qui débouchent sur la dictature et le pouvoir d'un seul qui fait semblant d'ignorer tous les appels à la réforme, le mouvement Ennahdha réitère son appel à tous les Tunisiens de boycotter les mascarades électorales, présidentielle et législative, dont rien de nouveau ne sortira si ce n'est le mépris des exigences de la solidarité arabe, ainsi que la consécration de la fraude, de la répression, du pillage et de la corruption des éléments constitutifs de la personnalité nationale », Ennahdha, « Ben Ali renouvelle dans sa campagne électorale sa guerre contre l'islam », communiqué, 13 octobre 2004, traduit de l'arabe par Éric Gobe.

⁵³ En référence au *Makhzen* marocain (le domaine royal) et à la normalisation des islamistes marocains du Parti de la justice et du développement (PJD), Voir Malika Zghal, *Les islamistes marocains. Le défi à la monarchie*, Paris, La Découverte, 2005.

⁵⁴ Rached Ghannouchi, « Comment expliquer la supériorité de l'expérience marocaine sur celle de la Tunisie ? », site www.ezzeitouna.com, octobre 2002.

⁵⁵ Au total 10 000 fax ont été envoyés à des citoyens tunisiens anonymes pour leur demander de ne pas « souiller » leur carte d'électeur en participant aux scrutins législatif et présidentiel du 24 octobre. Source : Collectif du boycott actif des élections, http://www.tunezine.com/article.php3?id_article=500.

⁵⁶ On peut consulter *El Mawqif* sur le site Internet du PDP : <http://pdpinfo.org/sommaire.php3>.

et Ennahdha) que des « partis du système » (PUP, UDU, PSL et MDS). Pour cette raison, le positionnement du PDP à l'égard du processus électoral était attendu.

Au départ, le PDP se prononce pour une participation critique aux élections législatives, tout en dénonçant le scrutin présidentiel, qu'il assimile volontiers à une « mascarade ». Le chef du parti, Néjib Chebbi, entend ainsi se démarquer clairement à la fois des partisans du « boycott actif » (CPR, POCT et islamistes) et des « opposants figurants », cooptés par le palais présidentiel :

« Notre position est claire, le PDP est une force de proposition et non de contestation. Le rôle d'une formation politique est de faire campagne. Nous sommes conscients que l'état actuel des choses dans le pays ne permet pas de mener une vraie campagne, étant donné la monopolisation des médias et le verrouillage du système imposés par le régime, nous disons à qui veut l'entendre que ce n'est pas une raison pour croiser les bras et se dégager de toute action politique. Nous sommes présents dans les différentes régions de la Tunisie sur le terrain, et la période électorale constitue une opportunité à saisir pour se rapprocher des gens et les sensibiliser, c'est ce que nous faisons. Le PDP a un programme alternatif de gouvernement et des revendications politiques urgentes pour un retour à la légalité constitutionnelle »⁵⁷.

Dans le même temps, le PDP appelle sans ambiguïté à boycotter le scrutin présidentiel sans pourtant rallier *l'Appel pour un boycott actif des élections*, lancé quelques semaines plus tôt :

« Le Comité central du PDP a tiré, lors de sa 7^e session tenue à Tunis le 19 septembre 2004, les conclusions qui s'imposaient à lui : les prochaines élections présidentielles ne réunissent aucune condition d'une libre consultation, tant sur le plan constitutionnel que juridique et politique. Elles ne peuvent que reproduire un pouvoir personnel concentrant entre les mains du chef de l'exécutif la réalité de tous les pouvoirs. Elles ouvrent la porte à une nouvelle présidence à vie, déjà expérimentée et unanimement rejetée par les tunisiens. Le PDP ne peut que boycotter ces élections et appeler le peuple tunisien à les boycotter à son tour »⁵⁸.

Au final, quelques jours avant le scrutin, évoquant les multiples pressions du régime pour entraver le bon déroulement de sa campagne, le PDP décide de se retirer complètement du processus électoral, annulant sa participation aux législatives :

« Nous avons été bâillonnés dans notre pays et à l'étranger, on a étouffé notre voix et on nous a privés de tous les moyens de contact avec l'opinion publique (...). Nous refusons d'être réduits à jouer un rôle de faux témoin dans une élection mascarade », a ajouté le chef du PDP en lice pour les élections législatives⁵⁹.

Analysé superficiellement, on pourrait être tenté d'expliquer ce retrait total du PDP du processus électoral comme une conséquence directe (et logique) de la gestion sécuritaire de la campagne par le régime et le parti-État (RCD). Acculé par les pressions liberticides, le PDP n'aurait eu d'autre choix que de se retirer, ne serait-ce que pour protéger ses candidats et ses militants des éventuelles menaces d'arrestation. Toutefois, cette explication semble un peu courte, dans la mesure où les pressions sécuritaires constituent une donnée permanente du système politique tunisien. En s'engageant dans la campagne électorale sur un registre critique, la direction du PDP

⁵⁷ Source: www.reveitunisien.org, le 15 septembre 2004.

⁵⁸ « Texte introductif à la conférence de presse tenue par Me Néjib Chebbi, secrétaire général du PDP à Tunis », 30 septembre 2004, <http://www.tunisnews.net/1octobre04.htm>.

⁵⁹ « Ahmed Chebbi (PDP, opposition) se retire des élections de dimanche », *AFP*, 21 octobre 2004.

savait qu'elle aurait à affronter la censure et les tentatives d'intimidation de la part du ministère de l'Intérieur. L'explication de ce retrait réside donc probablement ailleurs, et notamment au sein même de la « configuration oppositionnelle », à savoir la présence d'un troisième acteur politique, l'Initiative démocratique, qui a privé temporairement le PDP de son rôle traditionnel d'opposition critique et passerelle. Aussi devons-nous nous arrêter sur cette « troisième force électorale » qui a représenté une tentative originale de regrouper l'opposition de gauche, se démarquant à la fois des « partis croupions » du régime (UDU, PUP, MDS) et de l'opposition illégale (CPR, POCT, Ennahdha).

À ses débuts, l'Initiative démocratique (ID) apparaît comme une tentative de ressusciter les anciens réseaux de la gauche communiste, et notamment le mouvement Ettajdid (formation créée en 1993, héritière du Parti communiste tunisien), qui s'est notamment discrédité par une proximité trop visible avec le régime benaliste⁶⁰. Cette hypothèse est notamment confortée par le fait que l'ID choisit de présenter un candidat aux élections présidentielles, Mohamed Ali Halouani, dirigeant national d'Ettajdid⁶¹ et également des candidats aux élections législatives, issus presque tous de la mouvance communiste légaliste. Certains partisans du « boycott actif » y voient même une nouvelle manœuvre du régime pour diviser et ridiculiser l'opposition :

« Voici pourquoi, toute participation aux prochaines "élections présidentielles et législatives" serait du pain béni pour le dictateur, car sans elle, il ne peut donner le change. Elle légitimerait le faux et usage de faux. Elle collaborerait au maintien du *statu quo*. Elle retarderait les bonnes échéances. En fait, rien de plus frustrant que d'aligner de tels arguments tant ils sont évidents. Mais nous avons à faire, soit à des agents stipendiés de la dictature (Ettajdid et compagnie), soit à des opposants honnêtes mais décidés à jouer les sourds par volonté. Rappelez-vous que ce sont les pires »⁶².

Toutefois, plusieurs éléments tendent à contredire, sinon à nuancer, à la fois l'hypothèse d'une manœuvre des « anciens communistes » pour redorer leur blason oppositionnel et celle d'une manipulation du régime.

D'abord, sur le plan de son recrutement politique, l'ID ne se limite pas aux anciens réseaux communistes légalistes mais regroupe aussi des militants venus de l'extrême gauche, des membres d'organisations des Droits de l'homme, des sympathisants la gauche dite « indépendante », des intellectuels et des universitaires sans attache politique particulière. De ce point de vue, l'ID est davantage apparue comme un regroupement d'anciens activistes (la moyenne d'âge est de 50-55 ans) en rupture de bans et à la recherche de nouvelles formes d'identification politique. Plus concrètement, on peut distinguer plusieurs composantes dans l'ID qui, elles-mêmes, ne sont pas homogènes et mériteraient d'être « décortiquées » : le noyau dur

⁶⁰ Son secrétaire général, Mohamed Harmel, apparaissait même comme l'un des principaux soutiens du pouvoir benaliste, transformant l'ancien PCT, devenu Ettajdid, en « parti du système ». Voir Michel Camau et Vincent Geisser, Chapitre 6 : « À la recherche des oppositions tunisiennes », *op. cit.*

⁶¹ Voir sa biographie officielle diffusée par les animateurs de l'Initiative démocratique : « Tunisien, né le 21 septembre 1947 à Sfax, marié et père de deux enfants. Professeur universitaire, Docteur en philosophie de l'université Paris 1 Sorbonne. Ancien doyen de la faculté des lettres de Sfax et membre actif dans plusieurs unités et laboratoires en épistémologie et en bioéthique. Militant de la première heure dans les rangs de l'Union générale des étudiants de Tunisie (UGET), il a assumé en son sein, et à plusieurs reprises des responsabilités, aussi bien à Tunis qu'à Paris. Il a contribué dès son affectation dans les établissements de l'Enseignement secondaire à Monastir et à Sousse, à l'élaboration d'une plate forme syndicale démocratique et progressiste au sein de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), de même qu'il a assumé des responsabilités dans les sections régionales de Sousse, de Monastir et de Sfax. Il a milité au sein du groupe dit des "150" et eut en charge la direction de cette mouvance dans la région du Sahel. Il fut l'un des fondateurs de la section de Monastir de la Ligue tunisienne de la défense des Droits de l'homme (LTDH) Il contribua à l'élaboration de la plate forme politique du Mouvement Ettajdid dont il fut l'un des fondateurs. Il présida le Conseil constitutif d'Ettajdid puis son Conseil National après son premier congrès », d'après le document du Conseil France de l'Initiative démocratique, <http://www.tunisnews.net/8octobre04.htm>.

⁶² Moncef Marzouki, « Le boycott actif, oui mais comment le rentabiliser pour hâter l'instauration de la République? », 25 Juillet 2004, www.moncefmarzouki.net.

formé des militants d' Ettajdid ; des féministes indépendantes de l' Association tunisienne des femmes démocrates (Sanaa Ben Achour et Neila Jrad de l' ATFD) ; les anciennes figures de la gauche radicale des années 1960-1970 retirées de la politique (Nourredine Ben Khedder, Chérif Ferjani, anciens du mouvement « Perspectives »...) ; les représentants de la gauche tunisienne en immigration (le CRLDHT parisien de Kamel Jendoubi⁶³). Au-delà de la diversité des trajectoires sociopolitiques, ces différentes composantes de l' ID ont pour point commun d' appartenir à la petite bourgeoisie intellectuelle du « Grand Tunis », cimentée à la fois par son mépris du régime benaliste (identifié à la figure du dictateur populiste) et surtout son hostilité à l' islam politique :

« La riche expérience des derniers mois a ainsi permis de montrer la possibilité, sur le terrain, de rejeter toute situation de bipolarité entre d' un côté le pouvoir et ceux qui gravitent autour de lui et de l' autre les organisations et groupes de l' Islam politique et ceux qui gravitent autour d' eux. L' ID a affirmé avec force son refus d' admettre que le peuple et le pays soient pris en tenaille entre deux despotismes ennemis de la liberté, de l' égalité, de la justice et de la dignité. L' ID est parvenue à se présenter comme l' esquisse d' un projet alternatif sérieux »⁶⁴.

Ensuite, sur le plan programmatique, l' Initiative démocratique s' est clairement différenciée de la rhétorique consensuelle des « partis du système », dénonçant sans ambiguïté l' autoritarisme politique et rejetant catégoriquement le principe d' une « candidature alibi » aux élections présidentielles :

« Sur la base des orientations nationales et démocratiques qui sont les nôtres, il sera le candidat qui s' opposera sans ambiguïté au candidat officiel du système. Par cette initiative, nous entendons rompre avec les formes rituelles de participation-décor qui servent de faire-valoir, discréditent le principe même des élections et du libre choix des citoyennes et des citoyens et mettent à mal les fondements de la République. Dans le même esprit et avec la même conviction, l' Initiative démocratique présentera des listes ouvertes et unitaires aux élections législatives dans le plus de circonscriptions possibles »⁶⁵.

Par ailleurs, les dirigeants de l' ID se sont livrés à une critique radicale des effets pervers de l' autoritarisme sur la société tunisienne, sans passer par des euphémismes ou des contorsions rhétoriques, pratiques pourtant courantes dans Ettajdid. À ce niveau, l' on relève une liberté de ton qui contraste avec Ettajdid et rapproche le discours de l' ID de celui des autres composantes de l' opposition indépendante :

« Près de cinquante ans après l' indépendance, la Tunisie est encore dominée par un système politique figé, caractérisé par une gestion autoritaire et personnelle des affaires du pays que la révision constitutionnelle a accentuée au risque de réinstaurer la présidence à vie et d' éloigner les perspectives de l' alternance démocratique. Le discours officiel présente tous les jours un tableau idyllique du pays. En vérité, ce système s' appuie sur un parti-État hégémonique aux privilèges exorbitants, sur un appareil sécuritaire omnipotent et sur une information strictement contrôlée, vouée au seul service de la propagande du régime. Tout est mis en œuvre pour quadriller la société et l' assujettir, transformer les citoyens en simples sujets obéissants, réduire la vie politique à un pluralisme de façade en la maintenant dans un cadre formel et étriqué dans le

⁶³ Comité pour le respect des droits de l' homme et des libertés en Tunisie, <http://www.crlght.org>.

⁶⁴ Déclaration finale de la Conférence nationale de l' Initiative démocratique, 19 décembre 2004.

⁶⁵ Manifeste de l' Initiative démocratique, rendu public le 25 juillet 2004, <http://www.tunisnews.net/27juillet04.htm>.

but d'empêcher l'opposition démocratique et la société civile de jouer pleinement leur rôle »⁶⁶

Enfin, et c'est peut-être l'enseignement le plus important à tirer de cette initiative quasiment inédite dans l'histoire politique tunisienne, la dynamique suscitée par la campagne elle-même (meetings, prises de paroles publiques, tentatives de diffuser le programme auprès des citoyens ordinaires, etc.)⁶⁷, les effets directs et indirects de la censure étatique (le ministère de l'Intérieur a exercé une pression constante), ont conduit les animateurs de l'ID à se radicaliser au fil du temps. Si les militants de l'ID ont souvent critiqué les partisans du boycott pour leur démagogie et leurs méthodes « radicales »⁶⁸, au bout de la course électorale, leurs discours et leurs pratiques ne s'en distinguent guère, à croire que la répression a au moins pour « effet bénéfique » d'homogénéiser les attitudes et les comportements oppositionnels dans le sens d'une certaine prise de distance à l'égard des tentatives de récupération et de cooptation. Mais, force est de reconnaître aussi, qu'elle a pour conséquence de produire encore davantage de désillusions, autant chez les partisans du « boycott actif », qui ne sont pas parvenus à se faire entendre, que chez les militants d'une « participation critique » qui se sont retrouvés laminés par le rouleau compresseur électoral du parti-État.

Un « roc électoral » : plébiscite présidentiel et Parlement sur mesure

En Tunisie, les citoyens ordinaires, comme les « acteurs éclairés », ont coutume de dire que « ce qui est le moins important dans une élection, ce sont les résultats ». Et pour preuve, ils sont connus d'avance. Contrairement à d'autres contextes autoritaires ou semi-autoritaires (Algérie, Egypte, Maroc...)⁶⁹, où les régimes se livrent à de subtils dosages des suffrages et de partages des sièges entre les différentes formations politiques, en revanche, dans le système politique tunisien, les résultats relèveraient plutôt de la logique du « roc électoral » et ceci de manière ininterrompue depuis l'époque bourguibienne⁷⁰. Comme prévu, le président sortant Zine El Abdine Ben Ali a été réélu pour un quatrième mandat à une très large majorité, pour ne pas dire une quasi-unanimité du corps électoral, avec 94,48 % des suffrages et une participation record de 91,52 %. Les trois candidats « d'opposition » ont recueilli ensemble moins de 6 % des voix : Mohamed Bouchiha du PUP (3,78 %), Mohamed Ali Halouani de l'Initiative démocratique (0,95 %) et Mohamed Mounir Béji du Parti social libéral (0,79 %). La « demi-surprise » est venue du score infime – pour ne pas dire ridicule – obtenu par le candidat de l'Initiative démocratique qui était pourtant parvenu durant toute la campagne électorale à « créer l'événement », en mobilisant, pour la première fois, plusieurs milliers de « citoyens indépendants » dans des espaces publics totalement verrouillés. Ce dernier a d'ailleurs contesté la manipulation des résultats par le régime en les qualifiant « d'insulte à l'intelligence des Tunisiens »⁷¹.

En ce qui concerne les élections législatives qui se déroulaient le même jour, le parti présidentiel, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), a remporté la totalité des 152

⁶⁶ Manifeste de l'Initiative démocratique, *ibid.*

⁶⁷ On citera notamment le grand meeting de clôture de la campagne électorale de l'Initiative démocratique, tenu à la Bourse du travail le 22 octobre 2004, qui a réuni plusieurs centaines de personnes, ce qui n'était pas arrivé depuis très longtemps dans l'histoire de l'opposition indépendante tunisienne.

⁶⁸ Voir l'entretien de Mohamed Ali Halouani à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* : « Les occasions de confrontation sont si peu nombreuses qu'il faut profiter de toutes celles qui se présentent. C'est le seul moyen de proposer une alternative concrète au pouvoir. À la limite, la *mouqataâ* ("boycottage", "rupture") est un acte non politique. La *moucharaka* ("participation"), que nous préconisons, permettra d'amorcer une véritable lutte politique, ce dont notre pays a le plus urgent besoin », *JA/L'Intelligent*, n° 2280 du 19 au 26 septembre 2004.

⁶⁹ Voir le dossier « Représentation et construction nationale : de nouveaux processus électoraux », in *Monde arabe Maghreb-Macrek*, n° 168, avril-juin 2000.

⁷⁰ Michel Camau, Rafaâ Ben Achour, Fadila Amrani, *Contrôle politique et régulations électorales en Tunisie*, Tunis, CRESM-Edisud, 1981, 23 (coll. Maghreb contemporain).

⁷¹ « L'Initiative démocratique conteste les résultats », *AFP*, 25 octobre 2004.

sièges distribués à l'échelle des 26 circonscriptions électorales, c'est-à-dire, en définitive, 80 % de l'ensemble des sièges de la Chambre des députés. Selon une logique de distribution clientéliste, récompensant les organisations en fonction de leurs manifestations visibles d'allégeance au « système », les partis de « l'opposition-croupion » se sont partagés, à la proportionnelle, les 37 sièges restant à l'échelle nationale (20 % du total des députés), soit : 14 sièges pour le Mouvement des démocrates socialistes (MDS), 11 sièges pour le Parti de l'unité populaire (PUP) 8 sièges pour l'Union démocratique unioniste (UDU) et 2 sièges pour le Parti social libéral (PSL). En revanche, le mouvement Ettajdid, épine dorsale de l'Initiative démocratique, s'est vu « réprimander » pour sa campagne électorale trop critique à l'égard du régime : les anciens communistes n'ont obtenu que 3 sièges dans la nouvelle chambre.

La gestion de l'après élection

Un peu moins de deux semaines après la proclamation du score-plébiscite du président Ben Ali, les autorités tunisiennes ont procédé à une amnistie en trompe-l'œil. Le chef de l'État a saisi, le 7 novembre, l'occasion de la célébration du 17^e anniversaire de son arrivée au pouvoir pour en apparence gracier quelques 80 prisonniers islamistes, dont deux membres du bureau politique d'Ennahda, Ali Laaridh et Ziad Doulatli⁷². Cette mesure, inscrite dans le cadre des procédures de mise en liberté conditionnelle, a été présentée par les autorités comme procédant d'une décision de grâce présidentielle. Accueilli par l'opposition légale comme un « geste d'apaisement et d'ouverture », cet élargissement ne concernant que des prisonniers à quelques mois ou semaines de leur sortie de prison a constitué un simple ajustement post-électoral. Il n'a pas échappé au président Ben Ali que la plupart des chancelleries occidentales avaient envoyé au lendemain de sa réélection des télégrammes de félicitations plutôt tièdes.

Face aux réactions mitigées de certains de ces soutiens occidentaux, le président Ben Ali se devait de faire un geste d'apaisement. Mais cette mesure ne signifie pas pour autant une ouverture politique de la part du pouvoir.

C'est dans le même contexte qu'il convient de replacer le remaniement ministériel du 10 novembre. Il répond à une volonté de renouer avec la bonne image extérieure de la Tunisie en faisant appel aux thèmes traditionnels du pouvoir tunisien. Présenté par la presse tunisienne comme une « authentique révolution culturelle », le remaniement a confirmé un processus de « technocratisation » du gouvernement entamé au milieu des années 1990. Les ministres et secrétaires d'État ont été principalement sélectionnés sur les critères de mérite et d'allégeance technocratique à la personne du président.

Choisis dans le vivier des compétences universitaires et technologiques du pays, les ministres de ce premier gouvernement d'après élections n'ont pas officiellement d'appartenance partisane et aucun n'a figuré sur les listes de candidats aux élections législatives. Comme le proclame lyriquement la presse tunisienne :

« Avec ce remaniement, ce n'est plus le nom du ministre qui importe le plus. Mais plutôt le ministère dans ses structures et le profil du ministre qui le chapeautera. Les ministres ne sont plus appelés à faire de la "politique" – dans le sens classique du terme. Mais chacun a été choisi, nommé ou confirmé selon son profil, ses études, sa formation, son itinéraire dans le secteur aux destinées duquel il présidera »⁷³.

⁷² CRLDHT, *Communiqué*, reproduit in <http://www.tunisnews.net>, 5 novembre 2004.

⁷³ Raouf Khalsi, « Lecture de la nouvelle structure gouvernementale. Un maître mot : la technocratie », *Le Temps*, 11 novembre 2004.

Présenté comme consacrant une séparation entre l'appareil du parti au pouvoir et du gouvernement, ce remaniement a contribué à éliminer les ministres ayant un semblant d'assise partisane.

La distribution des rôles au sein du gouvernement correspond à une partition classique dans le discours de légitimation du président Ben Ali : en reconduisant Mohamed Ghannouchi à ses fonctions de Premier ministre, le chef de l'État a nommé une personnalité ayant une bonne image à l'étranger. En adéquation avec la dimension technique donnée au gouvernement, le « locataire » du Palais de Carthage a investi fortement le discours sur les nouvelles technologies et la « société du savoir » et a chargé le tout nouveau ministre des Technologies de la Communication de préparer la seconde phase du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) qui doit se tenir à Tunis en novembre 2005. Par ailleurs, le remaniement a porté sur trois ministères de « souveraineté » (Intérieur, Défense et Affaires étrangères). Parmi les promus, on compte Abdelbaki Hermassi qui passe de la Culture à la Diplomatie et Rafiq Belhaj Kacem, nouveau ministre de l'Intérieur et du Développement local, qui occupait, depuis 2002, la fonction de ministre conseiller du président de la République. Dans l'optique du démantèlement de l'accord multifibre du 1^{er} janvier 2005, Ben Ali a nommé à la tête du ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des PME, un proche des Trabelsi (la belle-famille du président Ben Ali), spécialiste du secteur textile, Afif Chelbi. En résumé, sur les 10 ministres partants, on en dénombre 5 ayant une certaine « envergure politique » dans la mesure où ils ont occupé dans les gouvernements successifs divers postes ministériels : il s'agit de Habib Ben Yahia, qui a été à la tête de la diplomatie pendant plus de 10 ans ; Sadok Chaabane, longtemps considéré comme l'idéologue du régime ; Sadok Rabah qui a dirigé plusieurs départements techniques (agriculture, technologies de la communication, transport...) ; Dali Jazi, ancien dirigeant du MDS ayant intégré le RCD et le gouvernement, qui a dirigé les départements de la Santé et de la Défense ; et Chedli Neffati, patron du RCD⁷⁴. Ces anciens ministres ont, dans la foulée du remaniement, fait les frais de la recomposition du bureau politique du RCD. Le chef de l'État qui est aussi le président du parti l'a vidé d'une large part de sa « substance politique » en le faisant passer de 16 à 7 membres. En outre, bien que nommé au ministère du Transport, l'ex-ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Abderrahim Zouari, a été écarté de l'instance dirigeante du parti-État. Seuls deux membres du gouvernement siègent désormais au bureau politique, *i.e.* le Premier ministre Mohamed Ghannouchi et Abdelaziz Ben Dhia, ministre d'État, conseiller spécial et porte-parole officiel de la présidence.

Dans l'espace politique informel, le président a continué à marginaliser le « clan » des Chiboub. Son gendre, Slim Chiboub, a été contraint de démissionner le 20 novembre de ses fonctions de président du club de football de l'Espérance de Tunis, à l'issue de la défaite de l'équipe face au Club sportif sfaxien. Parallèlement à la relative disgrâce de la famille Chiboub (voir la chronique 2003), on assiste à la montée en puissance dans le sport des Trabelsi qui contrôle désormais le Club africain, le grand rival tunisois de l'Espérance⁷⁵.

Face au verrouillage sécuritaire, les organisations légales de la « société civile » ont du mal à résister aux harcèlements de leurs militants et à trouver des espaces d'expression autonome.

Une « société civile » sous pression

⁷⁴ Ridha Kéfi, « Le sens d'un remaniement », *Jeune Afrique/L'Intelligent*, n° 2288, 17 novembre 2004.

⁷⁵ Le football constitue en Tunisie un moyen pour les élites d'acquérir notoriété et popularité tout en étant un facteur de régulation et d'équilibre entre les grandes villes. Six clubs tiennent le haut du pavé et représentent un « clan » ou un groupe social proche du pouvoir : L'Espérance de Tunis et le Club africain ; la Jeunesse sportive de Kairouan dirigée par l'homme d'affaire proche de Ben Ali, Aziz Miled ; l'Étoile sportive du Sahel à Sousse qui représente la bourgeoisie de la région dont sont originaires Bourguiba et Ben Ali ; le Stade tunisien dirigé par Habib Ammar, ancien ministre de l'Intérieur ; enfin le Club sportif sfaxien contrôlé par la dynamique bourgeoisie de la 2^e ville du pays. Voir Christophe Ayad, « Ben Ali prêt à saisir la balle au bond », *op. cit.*

Par « société civile » on entend la dizaine d'associations ou d'organisations professionnelles qui tentent de définir un espace autonome, indépendant de l'État et qui sont en butte à un harcèlement systématique de la part du pouvoir qui cherche à « les museler par tous les moyens »⁷⁶. Parallèlement à cette politique de répression de toutes les velléités d'autonomie, le Palais de Carthage a mis en place une pseudo-société civile, largement artificielle, pour faire pièce aux associations indépendantes. Les autorités usent de leur pouvoir discrétionnaire d'accorder ou de refuser le visa légal pour s'ingérer dans la composition des bureaux directeurs des associations susceptibles, par leur objet, de constituer des espaces de contestation du pouvoir.

Le 26 juin 2004, lors de la réunion de la commission préparatoire à Hammamet du sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)⁷⁷, le pouvoir a tenté d'empêcher la prise de parole des associations indépendantes en mettant en avant les organisations lui ayant fait allégeance. En effet, la séance plénière a été perturbée par l'intervention de plusieurs associations tunisiennes téléguidées par les autorités qui n'ont eu de cesse d'interrompre les débats. L'objectif était d'empêcher, Souhayr Belhassen, la vice-présidente de la LTDH, de prendre la parole pour lire une motion des ONG internationales et de critiquer le pouvoir tunisien. Ces dernières ont effectué des démarches auprès de leurs gouvernements pour qu'ils menacent la Tunisie de transférer le sommet à Genève. Face à ces pressions, les autorités tunisiennes ont accepté que deux motions soient lues au nom de la « société civile internationale » : l'une par Souhayr Belhassen et l'autre par M^{me} Awa N'Diaye (Sénégal) appelant les deux pays hôtes du SMSI (la Suisse et la Tunisie) à se montrer exemplaires dans le domaine de la liberté d'expression et d'accès à l'Internet. Ainsi, à la suite de ces deux discours, des sites comme ceux de la LTDH, de l'Union internationale des fédérations des Droits de l'homme, d'Amnesty International ont été accessibles pendant...24 heures⁷⁸.

Le pouvoir benaliste, fidèle à sa ligne sécuritaire, s'en prend régulièrement aussi bien aux associations indépendantes qu'aux acteurs défenseurs des Droits de l'homme. L'une des premières associations victimes de la politique répressive au début des années 1990 a été l'Association des journalistes tunisiens (AJT) qui s'est transformée en une organisation pro-gouvernementale. Au début de 2004 tout semblait alors aller pour le mieux dans les rapports entre des journalistes aux ordres et des autorités tutélaires. Un élément extérieur est venu perturber la machine à normaliser mise en place par le président de l'AJT, Mohamed Ben Salah. En effet, la décision prise par l'Association de décerner sa « Plume d'or », en décembre 2003, au président Ben Ali, a entraîné sa suspension en mars 2004 de la Fédération internationale des journalistes (confirmée en mai lors de son congrès). Devant ce coup dur, l'AJT a tenu une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle certains journalistes ont reproché vertement au bureau de l'Association de ne pas défendre les journalistes et la liberté d'expression. Lotfi Hajji, alors journaliste à l'hebdomadaire *Réalités* et également secrétaire général de la section de Bizerte de la LTDH a saisi cette occasion pour rendre publique la suspension de son appartenance au bureau de l'AJT⁷⁹. Il a décidé avec quelques collègues de créer un syndicat des journalistes pour défendre effectivement la profession. Conformément au droit du travail, le comité constitutif du syndicat a déposé, le 27 mai, au Gouvernorat (préfecture) de Tunis le dossier d'agrément et le statut juridique du syndicat. Constatant que « la place du journaliste au sein de l'entreprise d'information s'est dégradée à un point tel qu'il s'est retrouvé marginalisé du fait d'une censure aussi méthodique que bien organisée », la nouvelle organisation se propose,

⁷⁶ Voir Larbi Chouikha, « La "société de l'information" au miroir de la Tunisie », *Media Development*, Avril 2004.

⁷⁷ Depuis 2001, la Tunisie tente d'obtenir de l'ONU le privilège d'accueillir le SMSI. En dépit des protestations des ONG internationales de défense des Droits de l'homme, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a accepté cette candidature. Pour atténuer les critiques qui lui ont été adressées, elle a décidé qu'il y aurait deux pays hôtes : la Tunisie et la Suisse. Cette dernière a accueilli à Genève, en décembre 2003, la première phase du SMSI. Voir Sihem Bensedrine et Omar Mestiri, *L'Europe et ses despotes : quand le soutien au « modèle tunisien » dans le monde arabe fait le jeu du terrorisme islamiste*, Paris, La Découverte, 2004, p. 71.

⁷⁸ « Trois questions à Souhayr Belhassen sur le SMSI », *Al-Manqif*, 2 juillet 2004.

⁷⁹ LTDH, *Médias sous surveillance*, mai 2004, reproduit in <http://www.tunisnews.net>, 1^{er} mai 2005

entre autres, de « relever la situation matérielle des journalistes ; de permettre aux journalistes d'exprimer librement leurs opinions et d'exercer leur métier, sans avoir à subir de pression, d'oppression, ou d'arbitraire, ni encore d'atteinte à leur liberté individuelle »⁸⁰.

Face à cette initiative, les autorités ont réagi en s'en prenant à Lotfi Hajji de manière particulièrement retorse. En effet, depuis février, un responsable de la chaîne qatarie *Al-Jazira* négociait avec l'ATCE un accord pour l'ouverture d'un bureau à Tunis, alors seule capitale du monde arabe sans représentation. L'accord conclu, la chaîne a recruté Lotfi Hajji. Ce dernier a pris congé au début de juillet de son journal *Réalités* en vue de commencer à travailler chez son nouvel employeur en août 2004. Or, à la mi-juillet, un courrier officiel de l'ATCE a été envoyé à Qatar par le biais de l'ambassade au président du conseil d'administration de la chaîne pour lui signifier le refus formel d'accréditer Lotfi Hajji en tant que correspondant *Al-Jazira*⁸¹. Journaliste désormais au chômage, il a été, dans la foulée, convoqué le 16 août par le directeur des Affaires politiques du ministère de l'Intérieur qui a mis en doute la légalité du nouveau syndicat. Désormais, Lotfi Hajji est quasiment interdit d'écriture dans la presse tunisienne (à l'exception d'*Al-Mawqif*, l'organe du PDP) et les membres du SJT sont marginalisés au sein de leur rédaction, subissant régulièrement des pressions qui visent à les faire démissionner. Bien d'autres organisations de la « société civile » sont victimes de cette stratégie de harcèlement.

La Ligue tunisienne de défense des Droits de l'homme, elle-aussi, a dû faire face à la politique de déstabilisation mise en œuvre par le Palais de Carthage. Depuis le 5^e congrès de la LTDH en octobre 2000, l'objectif des autorités tunisiennes est de faire émerger à la tête de la doyenne des ligues arabes une direction plus « docile » à leur égard. Comme pendant les deux années précédentes, l'administration a tenté plusieurs fois de déstabiliser l'actuelle direction de la LTDH.

Le gouvernement a notamment décidé de geler les fonds transférés par l'Union européenne à la LTDH. La Ligue avait obtenu, en 2002, de la Commission européenne des financements destinés à sa restructuration et à la modernisation de sa gestion. Alors que le gouvernement n'avait pas vu d'inconvénients au versement d'une première tranche de 110 000 euros en avril 2002, il a décidé d'interdire à la Ligue de recevoir une deuxième tranche de 100 000 euros sous prétexte que la loi tunisienne proscrit l'utilisation de fonds étrangers par des associations « poursuivant un but d'assistance ou de bienfaisance » ou d'« intérêt national ». Cette situation a conduit le président de la LTDH, l'avocat Mokhtar Trifi, à lancer un appel pressant pour le déblocage de ce financement. Faute de cet argent, la LTDH serait « obligé d'abandonner son siège central » et de « fermer dix de ses sections régionales »⁸². Le dernier rapport publié au début de mai par la LTDH sur l'état des médias en Tunisie a contribué à dégrader l'atmosphère entre le pouvoir et le président de la Ligue. Dénonçant des « médias sous surveillance », le document de la LTDH reproche au gouvernement de « poursuivre le verrouillage des espaces d'expression » et de mener « une répression impitoyable » contre les jeunes internautes de Zarzis condamnés pour l'exemple en vertu de la loi antiterroriste.

Après avoir utilisé, en 2003, l'instrument judiciaire pour tenter de reprendre le contrôle de la LTDH, le pouvoir a lancé en 2004 une campagne de presse contre le comité directeur et son président. Le quotidien pro-gouvernemental *Ach-Chourouq* s'est chargé de dénoncer pêle-mêle tant la politique de fusion des sections menées par l'actuelle direction de la Ligue que « l'ingérence européenne » :

« Le plus curieux c'est que le comité directeur a justifié ces fusions par la volonté de restructurer la LTDH. Il s'agit, en fait, d'un discours destiné à l'étranger, car ce que le comité directeur cherche à cacher aux adhérents et à

⁸⁰ Déclaration de constitution d'un syndicat de journalistes tunisiens, 27 mai 2002, reproduit in <http://www.tunisnews.net>, 28 mai 2004.

⁸¹ Kalima, n° 27, 3 août 2004, <http://www.kalimatunisie.com>.

⁸² LTDH, *Appel à l'opinion nationale et internationale*, Tunis, 29 avril 2004, <http://www.tunisnews.net>, 4 mai 2004.

l'opinion publique, c'est sa volonté de procéder à un "criblage politico-idéologique", d'exclure ou de marginaliser ceux qui ne partagent pas ses idées pour s'assurer une majorité totalement inféodée qui bénisse les financements extérieurs qui lui sont accordés. Ces fonds ne visent qu'à manipuler la LTDH en la poussant dans le piège de l'action politicienne, comme c'est le cas de plusieurs autres organisations des Droits de l'homme dans le monde, transformées en trompettes de la propagande politique et de l'ingérence »⁸³.

Par ailleurs, les adhérents du parti-État, le RCD, ont accusé la direction de la Ligue de les marginaliser⁸⁴. Le journaliste Ridha Mellouli, président de la section de Tunis-Médina et membre du conseil national de la LTDH, dans un article rédigé dans la partie arabe de l'hebdomadaire *Réalités* s'en est pris à ceux qui veulent « politiser » l'action de la Ligue. Il s'est fait le porte-parole d'un courant « attaché à l'indépendance vis-à-vis des partis légaux ». Son objectif est de faire de la LTDH une « cellule de travail dont la mission doit aller au-delà de la dénonciation des abus pour toucher le domaine de la diffusion de la culture des Droits de l'homme »⁸⁵.

Quant aux deux organisations représentant la profession d'avocats, elles ont été cette année l'objet d'une tentative (réussie pour la première) de reprise en main. Le pouvoir, par le biais des avocats membres du RCD, a pris le contrôle, au début de mars, de la présidence et du comité directeur de l'Association tunisienne des jeunes avocats (ATJA). Pour reprendre le terrain perdu depuis les élections de 1998 et 2002, le RCD s'est employé à développer une classique stratégie d'entrisme au sein de l'ATJA. Les membres de la cellule (*al-kehalija*) RCD des avocats, ainsi que les « Forums de l'avocat rassembleur » (*Manabir al-moubami al-tajamou'i*), ont incité de nombreux jeunes, porteurs de la robe noire, à s'inscrire à l'ATJA en leur faisant miroiter les avantages matériels dont ils pourraient bénéficier au cas où la liste RCD dirigée par Lotfi Larbi serait élue. Par conséquent, le nombre d'adhérents est passé de 300 peu avant les élections à 1 127 le jour du scrutin⁸⁶. D'autres facteurs ont contribué à cette victoire : tout d'abord, les dissensions au sein des différents courants d'opposition ont généré une multiplication des listes qui a débouché sur une dispersion des voix. Ensuite, une des listes de « gauche » a vu deux de ses membres inscrits sur celle du RCD présentée le matin même du scrutin, contribuant probablement à attirer les voix de quelques avocats de plus sur la liste dirigée par Lotfi Larbi. Or, ces derniers, Naziha Jomâa et Ramzi Jebabli, ont démissionné le 4 mars à l'issue de la première réunion du Comité directeur, faisant valoir qu'ils avaient été incorporés dans la liste RCD sans avoir donné leur accord⁸⁷.

Le gouvernement a réagi positivement à ces résultats électoraux et a décidé de récompenser les jeunes avocats en leur accordant certaines gratifications matérielles. Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Béchir Tekkari, a reçu dès le 15 mars les membres du nouveau comité directeur de l'ATJA. Après une seconde rencontre entre les mêmes protagonistes, le 31 mai, le ministère a accepté de raccourcir les délais d'octroi des indemnités aux avocats commis d'office⁸⁸ et a annoncé également que les jeunes avocats pourraient bénéficier de crédits sur 20 ans de la Banque tunisienne de solidarité avec un taux d'intérêt bonifié ne dépassant pas 5 %.

La prise de contrôle de l'Ordre des avocats s'est avéré être une opération un peu plus complexe à mener et moins réussie que la précédente. En 2001, face à la dégradation de la

⁸³ Chedli Ben Gheyada, « D'une fusion à une autre : la LTDH dans le piège de l'exclusion et de la manipulation », *Ach-Chourouq*, 30/06/2004.

⁸⁴ Pour mieux contrôler la LTDH, le pouvoir mène une stratégie d'entrisme depuis le début des années 1990. En effet, en 1992, le Parlement a voté une loi faisant de la Ligue une association à caractère général. Ceci signifiait que tout citoyen tunisien jouissant de ses droits civiques pouvait adhérer à la LTDH. Aussi de nombreux membres du RCD ont-ils saisi l'occasion pour devenir des membres de l'organisation de défense des Droits de l'Homme.

⁸⁵ Ridha Mellouli, « LTDH : fissures et comportement antidémocratique », *Réalités*, 2/12/2004.

⁸⁶ Slim Boukhdhir, « ATJA : pourquoi les candidats du RCD ont-ils raflé la majorité des voix », *Al-Moulabidh*, 3 mars 2004.

⁸⁷ Entretien avec Ramzi Jebabli, 12 juin 2004.

⁸⁸ *TAP*, 31 mai 2004.

situation matérielle de la profession (en raison du vote de nombreuses lois réduisant le champ d'intervention de l'avocat et de la croissance exponentielle du nombre de jeunes avocats), les hommes en noir avaient élu un bâtonnier connu pour son passé politique d'opposant, Béchir Essid. Pour que la profession ne renouvelle pas cette « erreur », le pouvoir a envoyé un message très clair : les revendications professionnelles de l'Ordre ne seront pas satisfaites tant que celui-ci n'affichera pas une ligne plus docile à l'égard du Palais de Carthage. Toutefois, le bilan des bâtonnats pro-RCD des années 1990, c'est-à-dire ceux d'Abdelwahab el-Bahi et d'Abdeljelil Bouraoui, n'ayant pas été très positif, il était difficile pour les autorités tunisiennes d'imposer un candidat trop proche du pouvoir. Aussi, les membres de la cellule RCD de la profession ont-ils soutenu de manière tacite, Abdessatar Ben Moussa, ancien président de la section des avocats de Tunis, membre de la section de Siliana de la LTDH, et réputé modéré sans être inféodé au pouvoir. Ce dernier a été élu le 21 juin avec seulement 24 voix d'avance sur Béchir Essid (sur un total de 1 733 votants)⁸⁹.

Pourtant, le pouvoir n'a pas toujours besoin d'intervenir directement pour affaiblir les organisations contestatrices. Les dissensions peuvent les miner aussi efficacement que les manœuvres du Palais de Carthage. Tel est le cas du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT). Il semblerait, qu'à l'instar des partis de l'opposition « laïque », le CNLT connaisse un problème de positionnement à l'égard de l'islamisme. Si à sa naissance, en décembre 1998, l'organisation regroupait uniquement différentes tendances et courants de l'ancienne gauche politique, syndicale et associative, il avait fait un pas en direction d'opposants proches des islamistes en acceptant que l'avocat Nejib Hosni devienne son porte-parole. Toutefois, dans un contexte international particulièrement défavorable aux mouvements qui se réclament de l'islam politique, les militants du CNLT proches du FDTL (notamment Sihem Bensedrine) ayant des relations privilégiées avec les ONG internationales et les fédérations des Droits de l'homme auraient souhaiter évincer la composante islamiste du CNLT. Pour ce faire, une assemblée générale a décidé la dissolution de l'ancien bureau (qui nomme le porte-parole) de l'organisation et a formé un comité provisoire pour préparer de nouvelles élections. D'aucuns y ont vu la renaissance d'une « tentation charfiste » au sein du CNLT⁹⁰. Toutefois, cette version de l'éviction du porte-parole du CNLT est contesté par certains membres de l'organisation qui affirment que la ligne de clivage entre partisans et adversaires de Nejib Hosni passe, en fait, par le positionnement du CNLT à l'égard de la LTDH : Les premiers considèrent qu'il convient de militer au sein de la Ligue depuis qu'elle s'est émancipée du pouvoir (à la suite du congrès de 2000 qui a vu Mokhtar Trifi accéder à la présidence de l'organisation), tandis que les seconds pensent que la LTDH n'est plus une structure valable d'opposition au régime de Ben Ali.

Ces divisions internes n'ont pas empêché le CNLT de rester dans le collimateur du pouvoir : au lendemain de la commémoration du 60^e anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'homme (le 10 décembre), la police tunisienne a encerclé à Tunis son siège, où devait se tenir une assemblée générale afin d'en interdire l'accès aux militants.

Dans le climat de morosité, de résignation générales et de répression de la fin 2004 – les lendemains d'élections sont toujours « durs » en Tunisie pour les opposants indépendants et les citoyens ordinaires –, une petite lueur d'espoir est venue, non pas de la France officielle qui a apporté un soutien sans faille au président Ben Ali, mais des États-Unis qui ont critiqué, de

⁸⁹ Nizar Bahloul, « Les avocats choisissent la modération », *Réalités*, n° 965, 24 juin 2004.

⁹⁰ L'expression est de l'intellectuel tunisien Sadri Khiari, *La crise du CNLT, Khémaïs Chamari et les élections de 2004*, <http://www.tunisnews.net>, 26 février 2004. Le « charfisme » par référence à l'ancien ministre de l'Éducation du président Ben Ali, désigne la doctrine d'une partie de l'opposition liée à Mohamed Charfi, qui au nom de la lutte anti-islamiste croit en une « auto-réforme démocratique du régime politique » et est prêt à entreprendre des négociations avec le Palais de Carthage. Voir Sadri Khiari, *Tunisie : le délitement de la cité. Coercition, consentement, résistance*, Paris, Karthala, 2003, p. 158.

manière à peine feutrée, la non transparence du scrutin. En effet, le porte-parole adjoint du Département d'État américain, Adam Ereli, a déclaré : « Nous sommes préoccupés par le fait que la Tunisie n'ait pas utilisé tout son propre potentiel (...). Nous allons continuer de faire pression pour des réformes politiques et pour le respect des Droits de l'homme »⁹¹. Quelques jours plus tard, l'ambassadeur américain à Tunis recevait le président du Congrès pour la République, Moncef Marzouki, leader de la campagne pour le « boycott actif des élections »⁹². Un geste fort et hautement symbolique de la part de la première puissance mondiale en direction de l'opposition tunisienne mais qui n'est pourtant pas dénué d'ambiguïté, quand on sait que la consolidation autoritaire du régime benaliste, ces dernières années (2001-2004), s'est alimentée très largement des recompositions géopolitiques encouragées par Washington.

Annexes

Document 1. Résultats officiels des élections présidentielles du 24 octobre 2004

Candidat	Parti ou coalition	Nombre de voix	% des suffrages
Z. Ben Ali	RCD	3 959 774	94,48
M. Bouchiha	PUP	166 629	3,78
M.-A. Halouani	Initiative démocratique	41 176	0,95
M. Béji	PSL	34 219	0,79

Source : Ministère tunisien de l'Intérieur

Document 2. Résultats officiels des élections législatives du 24 octobre 2004

- Inscrits : 4 609 237
- Votants : 4 215 151
- Bulletins nuls : 15 305
- Suffrages exprimés : 4 199 846
- Taux de participation : 91,45 %
- Nombre de sièges attribués au niveau des circonscriptions : 152
- Nombre de sièges attribués au niveau national: 37

Parti	Nombre de sièges
RCD	152
MDS	14
PUP	11

⁹¹ Dépêche AFP du 25 octobre 2004.

⁹² Communiqué du Congrès pour la République du 28 octobre 2004.

UDU	8
Ettajdid	3
PSL	2

Source : Ministère tunisien de l'Intérieur

Document 3. L'Appel de la résistance démocratique au peuple tunisien. Pour le boycott actif des élections du 24 octobre.

1) Le 24 octobre prochain, les tunisiens seront, une fois de plus, appelés à participer à une mascarade électorale. Censé désigner les représentants du peuple à l'assemblée législative et le président de la république, ce double scrutin ne sera guère différent des scrutins antérieurs ; la mauvaise mise en scène d'un mauvais scénario, la dépossession politique du peuple.

À l'instar des précédentes élections, nous aurons droit à une pseudo-compétition entre pseudo-candidats. Les différents organes de presse, officiels ou officieux, nous joueront le spectacle d'une campagne électorale avec faux débats et faux concurrents qui mimeront les postures et emprunteront le ton des polémiques qui opposent les candidats dans les États démocratiques. Dans ce décor en carton-pâte, des journalistes compassés feindront d'entretenir le suspens pour finir par nous apprendre ce que tout le monde savait : Ben Ali est triomphalement élu à la tête de l'État et la liste des députés, concoctée au Palais de Carthage, aura bien la charge d'applaudir aux décisions de son maître. Candidats du RCD, opposants de circonstance, journalistes et autres experts en sciences politiques nous dirons, pour conclure, que ces élections auront constitué pour le peuple une école de citoyenneté et de démocratie.

La vérité est tout autre : ces élections vont discréditer, une fois de plus, le principe électoral ; loin de permettre une avancée démocratique, elles consacreront le pouvoir autocratique de Ben Ali.

La compétition électorale ne sera que le masque destiné à camoufler un coup d'État dont la première séquence s'est déroulée en mai 2002 avec le « référendum » portant sur la « réforme constitutionnelle », le coup grâce au principe constitutionnel, l'assassinat des maigres acquis institutionnels d'un État qui n'a plus de républicain que le nom. La nouvelle « loi fondamentale » ne comporte que deux articles : 1) le président a tous les pouvoirs, 2) Ben Ali a le droit de se présenter en 2004 et en 2009. Le reste n'est que poudre aux yeux pour dissimuler le cadavre de la constitution.

Ce diagnostic n'est pas nouveau. Il a fait l'unanimité au sein de l'opposition tunisienne, toutes tendances confondues. Dans les multiples déclarations, l'ensemble de l'opposition a, en effet, contesté la légitimité du référendum, de la réforme constitutionnelle et des institutions qu'elle met en place. Elle a contesté, notamment, l'amendement de l'article 39 dans lequel elle a vu, à juste titre, la volonté de rétablir le principe anti-démocratique de la présidence à vie.

Fidèles à ces principes, nous ne reconnaissons pas la légitimité des élections qui viennent. Nous considérons que toute forme de participation au processus électoral n'aurait d'autre signification que de légitimer la révision constitutionnelle et d'entériner le coup d'État annoncé. Nous refusons que la souveraineté populaire soit une fois de plus bafouée et appelons le peuple tunisien à manifester sa souveraineté en s'opposant, par le boycott, à la farce électorale du 24 octobre prochain.

2) Depuis la proclamation de l'indépendance en 1956, le peuple tunisien n'a jamais connu de véritable démocratie. La situation s'est, cependant, considérablement aggravée depuis le début des années 90. Les Droits de l'homme, constamment proclamés par le régime, ne sont qu'une chimère. La torture est généralisée, des centaines de prisonniers politiques croupissent dans des prisons surpeuplées, les opposants politiques, mêmes les plus conciliants, sont l'objet de multiples

persécutions, les libertés d'opinion, de presse, d'organisation, de manifestation, n'existent pas. Le droit de grève est verrouillé, les libertés syndicales sont à peine tolérées voire inexistantes, notamment dans le secteur privé. Les classes populaires, et en particulier les jeunes, sont l'objet d'une répression policière constante : quadrillage étroit des quartiers et des villes, surveillance, arrestations arbitraires, rafles dans les rues, les cafés, etc., brutalités, autoritarisme dans les administrations, tous les moyens sont bons pour soumettre la population à l'ordre de Ben Ali, pour la convaincre que le système est immuable, quasiment naturel, sans autre issue que la collaboration, dans la sujétion, avec une police omniprésente et omnipotente. La servitude est la règle. Agir, penser, même, de manière indépendante devient un exercice des plus périlleux, le sens civique disparaît ; la citoyenneté paraît n'être qu'un mirage inaccessible.

3) Au-delà des ambitions autocratiques de Ben Ali, le premier enjeu du coup d'État annoncé est la reproduction de ce système qui permet, à travers l'oppression politique, l'exploitation redoublée des classes populaires par une minorité privilégiée. Contrairement à ce que prétendent Ben Ali et ses ministres, la situation des classes populaires s'est considérablement dégradée depuis le 7 novembre : le chômage va en s'amplifiant notamment pour les jeunes et les femmes, l'emploi est de plus en plus précaire, le pouvoir d'achat chute, les conditions de travail se détériorent constamment, la gratuité de la santé et de l'enseignement est battue en brèche par les restrictions budgétaires et la privatisation progressive de ces secteurs. La crise du système scolaire et universitaire s'approfondit d'année en année, produisant un nombre toujours plus grand de diplômés chômeurs. De manière générale, la privatisation du secteur public se traduit par des licenciements, la perte de nombreux acquis sociaux et des augmentations de prix pour les consommateurs et usagers. Convaincus à juste titre de bénéficier de la protection du pouvoir, les patrons, étrangers ou tunisiens, traitent leur personnel comme de la main d'œuvre corvéable et exploitable à merci ne respectant ni le droit de travail ni les libertés syndicales.

Depuis quelques années, malgré leurs limites, des mouvements de protestation populaire, des luttes lycéennes et étudiantes, des grèves dans différents secteurs du monde du travail, l'action de nombreux syndicalistes pour le respect des libertés syndicales et pour faire de l'UGTT une organisation autonome et combative, ont exprimé le mécontentement croissant de la population. Ces mouvements ont montré le chemin d'une opposition véritable à la dictature. Le régime y a répondu par la répression soulignant, une fois de plus, le lien étroit entre sa politique anti-sociale et sa politique anti-démocratique. Notre combat pour la république démocratique se confond avec la lutte contre toutes les formes d'oppression, pour que le peuple puisse défendre et élargir ses droits sociaux.

4) La politique économique anti-sociale dans laquelle s'est engagé le pouvoir de Ben Ali ne répond pas aux seules attentes des classes possédantes tunisiennes et aux intérêts des « familles » qui confondent la richesse nationale et leur propriété privée. Elle obéit également aux diktats des institutions financières internationales dominées par les grandes puissances (USA et Union européenne) et les entreprises multinationales. Un nouveau colonialisme économique s'est mis en place dont les classes populaires payent quotidiennement la facture. Cette domination économique est en voie d'être complétée par un dispositif politique et militaire dont la guerre en Afghanistan, l'occupation de l'Irak, la politique criminelle de Sharon en Palestine sont les expressions les plus spectaculaires. Mais d'autres manœuvres sont en cours. Ainsi, du projet de « Grand Moyen Orient » avancé par le président Bush. Ces manœuvres ont pour objectifs d'empêcher que les peuples ne se révoltent à la fois contre leurs propres dictateurs et contre la domination des États-Unis. Elles ont pour but de consolider leur hégémonie politico-militaire, de faire accepter les politiques économiques libérales, aux conséquences dramatiques pour les classes populaires, et de stabiliser leurs États-clients dans la région en échange de vagues promesses démocratiques et de la cooptation des oppositions nationales et démocratiques aux systèmes en place.

L'opposition tunisienne doit se garder de toute illusion concernant les avantages d'un « arbitrage » américain et/ou européen ; elle doit rejeter sans hésitation les fausses mains tendues qui viseraient à lui faire cautionner, fût-ce par son silence, un pouvoir illégitime.

5) Les signataires de ce texte lancent un Appel solennel aux différentes composantes de la résistance à la dictature au sein de la société civile indépendante, du mouvement syndical et Ces classes populaires (ouvriers, fonctionnaires, chômeurs, paysans, jeunesse lycéenne et étudiante), pour l'organisation commune d'une campagne de mobilisation populaire autour des exigences et des principes suivants :

- Le départ de Ben Ali et le boycott actif des élections d'octobre 2004,
- L'instauration des libertés démocratiques et des Droits de l'homme et, en premier lieu, l'amnistie générale de tous les prisonniers politiques,
- Le rejet des politiques d'austérité, des plans de libéralisations économiques et de privatisation du secteur public ; la solidarité avec les luttes des jeunes, des travailleuses et des travailleurs, des fonctionnaires, des chômeurs et des classes défavorisées contre l'exploitation et l'oppression,
- La défense et la promotion de la culture arabe et musulmane fécondée et enrichie par les principes et les valeurs de la Déclaration universelle des Droits de l'homme,
- Le refus d'un « arbitrage » organisé par les grandes puissances,
- L'élection démocratique d'une Assemblée constituante souveraine.

Cet Appel a vocation à constituer la base politique d'un large regroupement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action et de mobilisation pour le boycott des « élections » du 24 octobre prochain.

Le 30 mai 2004.

Source : www.tunezine.com

Document 4. Manifeste électoral de l'Initiative démocratique

Nous, Tunisiennes et Tunisiens, de sensibilités politiques diverses, conscients de la gravité de la situation politique du pays, mus par une volonté démocratique et résolus à agir ensemble, dans le cadre d'une démarche unitaire, en vue de rompre avec cinquante ans d'un pouvoir sans partage et d'opérer un tournant démocratique devenu vital et urgent, avons décidé, à l'occasion des élections présidentielle et législative d'octobre 2004, de nous regrouper au sein de l'Initiative démocratique. À cet effet, nous avons décidé de présenter comme candidat aux élections présidentielles le professeur Mohamed-Ali Halouani, Président du Conseil National du Mouvement Attajdid, qui est désormais le représentant de l'alternative démocratique portée par notre mouvement. Sur la base des orientations nationales et démocratiques qui sont les nôtres, il sera le candidat qui s'opposera sans ambiguïté au candidat officiel du système. Par cette initiative, nous entendons rompre avec les formes rituelles de participation-décor qui servent de faire-valoir, discréditent le principe même des élections et du libre choix des citoyennes et des citoyens et mettent à mal les fondements de la République. Dans le même esprit et avec la même conviction, l'Initiative démocratique présentera des listes ouvertes et unitaires aux élections législatives dans le plus de circonscriptions possibles.

Près de cinquante ans après l'indépendance, la Tunisie est encore dominée par un système politique figé, caractérisé par une gestion autoritaire et personnelle des affaires du pays que la révision constitutionnelle a accentuée au risque de ré-instaurer la présidence à vie et d'éloigner les perspectives de l'alternance démocratique.

Le discours officiel présente tous les jours un tableau idyllique du pays. En vérité, ce système s'appuie sur un parti-État hégémonique aux privilèges exorbitants, sur un appareil sécuritaire omnipotent et sur une information strictement contrôlée, vouée au seul service de la propagande du régime. Tout est mis en œuvre pour quadriller la société et l'assujettir, transformer les citoyens en simples sujets obéissants, réduire la vie politique à un pluralisme de façade en la maintenant dans un cadre formel et étriqué dans le but d'empêcher l'opposition démocratique et la société civile de jouer pleinement leur rôle.

Ce système menace nos acquis et hypothèque l'avenir de notre pays. Il ne correspond ni aux exigences d'une vie moderne, ni à l'évolution et aux aspirations de la société, ni aux mutations du monde contemporain.

Que faire face au blocage et à la régression ?

Cette question se pose à toutes les Tunisiennes et tous les Tunisiens engagés dans l'action politique, syndicale et associative ou, simplement, citoyens inquiets des effets que ces dérives font peser sur leur devenir et celui de la nation. Neutralisés par les différentes formes de contrôle, de pression et de répression et soucieux de préserver leurs intérêts légitimes, de nombreux citoyens, même conscients de cette situation, sont habités par un sentiment d'impuissance aggravé par l'absence d'une perspective politique crédible et la crainte d'une remise en cause des acquis de la modernité.

L'Initiative démocratique se veut une réponse à cette question vitale parce qu'elle est fondée sur l'idée que le changement démocratique est non seulement nécessaire mais aussi possible ; parce qu'elle puise dans le capital militant accumulé par les luttes multiformes menées par des générations successives de Tunisiens pour l'indépendance, la modernité, le progrès et la démocratie ; parce qu'elle vise le changement démocratique par les voies de la participation active des citoyennes et des citoyens, seule à même de modifier le rapport de forces actuel.

La transition à laquelle nous entendons contribuer est une transition démocratique qui, débarrassée de toute tentation démagogique, n'a rien à voir avec le mirage trompeur des fausses alternatives de nature rétrograde. Elle ne peut se faire qu'avec toutes les catégories du peuple tunisien attachées à la concrétisation des principes républicains et de l'État de droit. Elle ne peut se faire que par la mobilisation de tous, même dans le cadre étroit et antidémocratique du système électoral en vigueur, car c'est ainsi que nous parviendrons à surmonter indifférence, attentisme, démission et fatalisme.

Le changement démocratique que l'Initiative démocratique veut faire prévaloir concerne les diverses couches et catégories sociales. Il signifie, pour la jeunesse, la possibilité de participer activement à la vie de son pays ; pour les femmes, l'irréversibilité des acquis et la reconnaissance de leurs droits à la pleine égalité avec les hommes ; pour les travailleurs, la protection et la consolidation de leurs droits sociaux fragilisés ; pour les personnes économiquement vulnérables, la reconnaissance de leur droit à une vie décente et la fin du système clientéliste ; pour le monde patronal et les professions libérales, l'impartialité et l'efficacité de l'administration, le respect de la transparence et de la règle de droit, loin de toute concurrence déloyale, de tout népotisme, de toute corruption et de toute immixtion ; pour les intellectuels et les artistes, la garantie de création et d'expression et la levée de toute forme de censure.

C'est le sens même de l'Initiative démocratique dont l'objectif fondamental est d'impliquer les citoyennes et les citoyens dans la bataille électorale pour imposer le respect des règles de la compétition, du libre choix des électeurs et des résultats du scrutin. Une mobilisation significative est nécessaire pour assurer la mise en place d'un dispositif de contrôle, d'observation et d'information loyale et crédible.

L'Initiative démocratique appelle les Tunisiennes et les Tunisiens et toutes les forces vives du pays, dans leur diversité, à agir, sans plus tarder, pour créer, ensemble, les conditions d'un tournant démocratique conforme aux aspirations de notre peuple.

Tunis le 25 juillet 2004.

Le Comité National de l'Initiative démocratique.

Document 5. Ben Ali renouvelle dans sa campagne électorale sa guerre contre l'islam

Au nom de Dieu clément et miséricordieux Le mouvement Ennahdha de Tunisie Communiqué

Traduction Éric Gobe. Je remercie Mohamed Bakhouch et Denis Gril de l'avoir relu et d'en avoir corrigé les imperfections

- Un climat social et politique de terreur règne en raison de la répression exercée sur l'ensemble des citoyens, sur la vie médiatique, économique et culturelle, sur l'opposition sérieuse et plus particulièrement sur les membres et les partisans d'Ennahdha. À leur tête, on trouve des centaines de prisonniers qui ont été pendant 15 ans soumis à une élimination programmée. Leurs familles ont également été victimes d'un plan visant à les réprimer et à les affamer allant même jusqu'à pousser les femmes à divorcer de leurs maris en les menaçant de viol et en les accusant d'adultère. C'est ce qui est arrivé à M^{me} Kaoukab Larifi, femme d'Ali Nefati. Ce dernier est en grève de la faim depuis la fin septembre pour protester contre l'interdiction qui lui a été faite de recontracter mariage avec sa femme qui avait divorcé sous la contrainte, comme cela est arrivé à d'autres épouses. Sans parler des sévices subis par des dizaines de milliers de prisonniers qui, après avoir purgé leur peine, se sont retrouvés dans une prison plus grande, poursuivis et privés de tous leurs droits.

- Alors que nous accueillons le Ramadan, des sentiments de tristesse envahissent les Tunisiens en raison des informations dramatiques diffusées par les médias et relatives aux accidents de ces « barques de la mort » qui continuent de naviguer en dépit des actives missions de police que le gouvernement s'est engagé à conduire à la suite des demandes occidentales de faire échec aux tentatives de fuites hebdomadaires vers l'Europe. Ainsi des centaines de jeunes s'échappent du paradis du « miracle du développement » dont parle le manifeste électoral présidentiel. La dernière information reçue rapporte qu'un bateau de fortune transportant près de 80 jeunes personnes a sombré. La mort de plus de 50 d'entre eux, dévorés par les poissons, a été confirmée. Quant aux autres, on ne connaît pas leur sort. Il y a quelques jours, une barque semblable transportant des dizaines de jeunes les a précédés et a connu la même destinée.

- Ce paysage politique tunisien désespérant est parachevé par la constance du pouvoir à mener des politiques de répression à l'égard des opposants sérieux... Dans ce cadre, rentre l'agression extrêmement violente menée contre Hama Hammami, le président du PCOT. Rentre aussi le fait que le journaliste militant Abdallah Zouari, coupé de sa famille qui réside dans la capitale et soumis à une surveillance de tous les instants, continue son exil dans une région désolée de l'extrême sud du pays.

C'est dans ce climat et dans ce paysage que le président a tenu un discours électoral dans lequel il s'engageait publiquement à continuer de mener la guerre contre le voile et les symboles islamiques chatouillant ainsi les sentiments des ennemis de l'islam et de la liberté dans le pays comme à l'étranger sous prétexte de lutter contre « l'ensemble des phénomènes d'extrémisme et de fanatisme dont fait partie la tenue vestimentaire en provenance de l'étranger, elle-même imitation et symbole politique de l'extrémisme ». Le président a oublié de définir quelle sorte de vêtement étranger s'opposerait à l'État et à sa guerre, alors qu'il sait que la plupart des Tunisiens n'auraient pas pu cacher leurs parties intimes si Dieu ne leur avait pas fait don de vieux restants de vêtements étrangers.

Depuis quand les vêtements qui cachent, les vêtements pudiques, constituent une marchandise importée si bien que l'État met son nez dans ce qui est le plus spécifique aux femmes, sauf à considérer l'islam lui-même comme une marchandise importée ? Nous avons accepté tout ce qui vient de l'étranger à l'exception de l'islam et de la démocratie ?!

Le mouvement Ennahdha face à tout cela :

- Exprime sa plus grande tristesse face au drame des milliers de jeunes Tunisiens qui sont dévorés ou seront dévorés par les poissons en fuyant l'enfer du chômage. Il présente ses condoléances les plus sincères à leur famille implorant Dieu, le Tout-Miséricordieux, le Très miséricordieux de recouvrir leurs morts de sa large miséricorde et de les remplacer dans leurs familles et pour les musulmans par le mieux qu'il soit..
- Dénonce la persistance de l'État à vouloir combattre l'islam, la religion de la communauté en continuant à appliquer la loi interdisant le voile et en lançant une guerre sans merci contre celles qui le portent allant jusqu'à les expulser dans leur totalité des établissements d'enseignement et de leurs lieux de travail. Il va même jusqu'à priver ces femmes voilées, y compris celles qui sont enceintes, de soins dans les dispensaires publics sous prétexte de lutte contre l'extrémisme ! En dépit d'une telle situation, ils continuent de se réjouir, en adhérant au slogan de la libération de la femme, de l'agression menée, dans le cadre de cette politique d'interdiction du voile, contre ce qu'il y a de plus spécifique dans la liberté humaine : la liberté de conscience dont découle la liberté de penser et le droit à l'exprimer publiquement. Le vêtement légal n'est pour la musulmane que l'expression religieuse de la religion qu'elle a choisie.
- Appelle à des réformes démocratiques sérieuses redonnant la dignité au citoyen et la souveraineté au peuple en commençant par décréter une amnistie générale.
- Exprime sa totale solidarité avec toutes les victimes de la répression qu'ils soient opposants politiques ou militants de la société civile. Refusant toutes ces politiques qui débouchent sur la dictature et le pouvoir d'un seul qui fait semblant d'ignorer tous les appels à la réforme, le mouvement Ennahdha réitère son appel à tous les Tunisiens de boycotter les mascarades électorales, présidentielle et législative, dont rien de nouveau ne sortira si ce n'est le mépris des exigences de la solidarité arabe, ainsi que la consécration de la fraude, de la répression, du pillage et de la corruption des éléments constitutifs de la personnalité nationale.

Dieu a dit : « Je veux seulement vous réformer, autant que je le puis. Le secours ne me vient que de Dieu. Je me confie à lui et je reviens repentant vers lui », Sourate Hûd, verset 88.

13 octobre 2004

Document 6. Texte de l'intervention télévisuelle de la liste Parti démocratique progressiste (PDP) de l'Ariana saisie après son enregistrement.

Traduction Éric Gobe

Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux

Citoyens, citoyennes

Aujourd'hui s'achève la campagne électorale. Malheureusement, le citoyen n'a pas pu à travers elle prendre connaissance des programmes des partis. Les débats et les meetings qui auraient pu donner aux citoyens la possibilité de choisir leurs députés en toute liberté et en toute connaissance de cause n'ont pas été organisés. Cela nous concerne comme parti démocratique puisque l'on nous a interdit de distribuer notre manifeste électoral dès le début de la campagne ;

Par ailleurs, les autorités ont pris des mesures visant à empêcher le PDP de participer efficacement aux élections.

Mes frères et mes sœurs,

Le parti qui gouverne le pays depuis 50 ans exerce sa mainmise sur les ressources publiques. Il a modifié la Constitution du pays à travers un référendum et a édicté des lois qui l'aideront à asseoir son hégémonie sur la vie politique pendant 5 années supplémentaires.

Notre pays ne connaît pas un renouveau de ses médias dont les bases seraient la liberté d'expression, l'ouverture à l'ensemble des compétences nationales et aux divers leaders d'opinion. Les médias sont de plus en plus fermés. Nous ne voyons pas à la TV les représentants de l'opposition réelle. Seuls sont présents aux émissions de débats ceux qui soutiennent les réalisations du pouvoir et du parti gouvernemental.

Nous vous appelons à adhérer au PDP afin de défendre la liberté de la presse et d'expression et de rompre avec des médias qui datent de l'époque de la guerre froide, alors que le monde a connu une révolution médiatique au sens le plus large du terme. Nous n'acceptons pas que notre pays reste hors de son temps.

Mes frères et mes sœurs,

Ces élections auraient pu être une étape importante dans l'histoire de la Tunisie. Elles auraient pu être une occasion d'une alternance pacifique au pouvoir. Mais les autorités ont voulu vider ce rendez-vous de tout contenu. Elles ont changé les règles du jeu, ce qui a conduit à annuler les dispositions limitant le nombre de mandats du président de la République et a ouvert la possibilité d'une nouvelle candidature présidentielle. Par conséquent, les compétences nationales indépendantes aspirant à une alternative démocratique ont été mises à l'écart.

Après 50 ans et jusqu'à aujourd'hui, la Constitution du pays ne sépare pas les pouvoirs de façon à créer entre eux un équilibre. L'action gouvernementale n'est pas soumise au contrôle des députés du peuple.

Jusqu'à aujourd'hui, l'interpénétration entre le parti au pouvoir et l'administration constitue un obstacle au développement de la vie publique, vide le pluralisme de toute substance réelle et empêche largement les citoyens de participer à la vie publique.

Pour améliorer le climat politique, il convient de promulguer rapidement une loi d'amnistie générale, de libérer les prisonniers, d'autoriser le retour des exilés pour définitivement tourner la page des procès d'opinion et instaurer une atmosphère sereine.

Mes frères et mes sœurs,

Je ne vous cacherai pas les difficultés économiques et sociales que traverse le pays. La moindre de ses difficultés n'est pas le chômage qui touche massivement une jeunesse qui va chercher les moyens de sa survie de l'autre côté de la Méditerranée sur les « embarcations de mort ».

Je ne vous cacherai pas que l'absence de transparence est l'un des facteurs les plus importants du recul de l'investissement, ce qui influence négativement le développement, les créations d'emploi et contribue à la diffusion du clientélisme et du favoritisme.

Le problème n'est pas tant l'existence de ces graves difficultés que notre capacité à les surmonter et à ne pas les ignorer. Le PDP appelle à un dialogue national ouvert auquel participeraient les partis, les syndicats et toutes les compétences nationales afin que notre pays dépasse toutes ces crises avec le moins de dégâts possibles.

Mes frères et mes sœurs,

La position toujours solidaire de notre peuple pour la cause de nos frères en Palestine et en Irak et leur résistance héroïque pour s'émanciper et se libérer, nous conduit à appeler le gouvernement tunisien à arrêter toute forme de normalisation avec l'ennemi sioniste et de ne pas reconnaître le gouvernement installé par l'occupation américaine en Irak et d'organiser une mobilisation solidaire dans tous les cercles internationaux pour que triomphe la cause de nos frères en Palestine et en Irak.

Soutenez le PDP,

Ensemble pour réaliser notre ambition de liberté et de justice !
Que la paix soit sur vous et que Dieu vous accorde sa miséricorde et sa bénédiction !